



11^{EME} FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPMENT

PROGRAMME INDICATIF NATIONAL POUR LA PÉRIODE 2014 – 2020

POUR LA

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

CLAUSES GENERALES

La Commission européenne au nom de l'Union européenne et le gouvernement de la République centrafricaine conviennent de ce qui suit :

(1) La Commission européenne, (représentée par M. Neven Mimica, Commissaire pour la Coopération Internationale et le Développement) et le gouvernement de la République centrafricaine (représenté par M. Félix Moloua, Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération de la République Centrafricaine) et appelés ci-après les parties, ont déterminé les orientations générales de la coopération pour la période 2014 - 2020.

Ces orientations sont reprises dans le présent programme indicatif national concernant l'aide de l'Union européenne en faveur de la République centrafricaine conformément aux dispositions des articles 2 et 4 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE, signé à Cotonou le 23 juin 2000 et révisé et signé à Luxembourg le 25 juin 2005 et successivement révisé et signé à Ouagadougou le 22 juin 2010.

Le programme indicatif est joint en annexe au présent document.

(2) En ce qui concerne les ressources financières programmables indicatives que l'Union Européenne envisage de mettre à la disposition de la République centrafricaine pour la période 2014 - 2020, un montant de 327 millions d'euros est prévu pour l'enveloppe visée à l'article 3.2 (a) de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE (enveloppe A). Une enveloppe B telle que visée à l'article 3.2 (b) peut aussi être établie si des besoins imprévus se manifestent. Cette allocation sera de zéro Euro jusqu'à l'émergence d'un besoin. Un montant de 55 millions d'euros au titre de l'enveloppe B a déjà été mobilisé pour des mesures d'urgence en 2015 et 2016. Ces enveloppes ne constituent pas des droits et peuvent être revues par la Commission européenne après les révisions à mi-parcours et en fin de parcours, conformément à l'article 5.7 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE.

(3) L'enveloppe A est destinée au soutien macroéconomique, aux politiques sectorielles, aux programmes et projets. Le programme indicatif national concerne les ressources de l'enveloppe A. Il tient également compte des financements dont la République centrafricaine bénéficie ou pourrait bénéficier dans le cadre d'autres ressources pourvues par l'Union européenne. Il ne préjuge pas les décisions de financement de la Commission.

(4) L'enveloppe B est destinée à couvrir des besoins imprévus, tels que l'aide humanitaire, l'aide d'urgence et l'aide postérieure à la phase d'urgence, lorsqu'une telle aide ne peut être financée par le budget de l'UE, des contributions à des initiatives d'allègement de la dette convenues au niveau international ainsi qu'un soutien destiné à atténuer les effets des chocs exogènes. L'enveloppe B sera établie selon des mécanismes et procédures spécifiques et, de ce fait, ne fait pas encore partie intégrante de la programmation.

(5) Suite à l'entrée en vigueur le 01 mars 2015 de l'Accord Interne entre les Représentants des gouvernements des Etats Membres de l'Union Européenne réunis au sein du Conseil, relatif au financement de l'aide de l'Union Européenne au titre du cadre financier pluriannuel

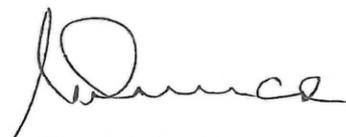
pour la période 2014-2020, des décisions de financement pour les projets et programmes peuvent être prises par la Commission à la demande du gouvernement de la République centrafricaine dans les limites des allocations A et B prévus en ce document. Les projets et programmes respectifs seront mis en œuvre conformément aux règles et procédures du 11^{ème} FED.

(6) La Banque Européenne d'Investissement peut contribuer à la mise en œuvre du présent programme indicatif national par des opérations financées sur la facilité d'investissement et/ou sur ses ressources propres, conformément aux articles 2c et 3 du cadre financier pluriannuel du 11e FED pour la période 2014-2020.

(7) Conformément à l'article 5 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE, le programme indicatif ainsi que les enveloppes A et B peuvent être révisés après des revues à mi-parcours ou en fin de parcours, ou ad hoc.

Signé à Bruxelles le 8 Juni 2017

Pour la Commission Européenne



Neven Mimica

Commissaire pour la Coopération
Internationale et le Développement

Pour le Gouvernement de la
République centrafricaine



Félix Moloua

Ministre de l'Economie,
du Plan et de la Coopération de la
République Centrafricaine

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ACRONYMES	6
RÉSUMÉ	8
PROGRAMME INDICATIF NATIONAL	10
1. Les lignes générales de la réponse de l'UE	10
1.1. Objectifs stratégiques de la relation de l'UE avec le pays partenaire	11
1.1. Choix des secteurs	12
1.1.1. Secteur 1: Gouvernance économique et Services sociaux notamment éducation	14
1.1.2. Secteur 2: Réforme du secteur de sécurité et Gouvernance démocratique	17
1.1.3. Secteur 3: Résilience rurale et création d'emploi	18
2. APERÇU FINANCIER (MONTANTS INDICATIFS)	21
3. SOUTIEN DE L'UE PAR SECTEUR	22
3.1. Secteur 1: Gouvernance économique et services sociaux notamment Education	22
3.1.1. Objectif général.....	22
3.1.2. Objectifs spécifiques	22
3.1.3. Résultats principaux	22
3.1.4. Indicateurs principaux.....	23
3.1.5. La coordination des donateurs et le dialogue politique.....	23
3.1.6. Engagements financiers et politiques du Gouvernement	24
3.1.7. Evaluation environnementale.....	25
3.1.8. Evaluation globale des risques de l'intervention sectorielle.....	25
3.2. Secteur 2: Réforme du secteur de sécurité et Gouvernance démocratique	26
3.2.1. Objectif général.....	26
3.2.2. Objectifs spécifiques	26
3.2.3. Résultats principaux	26
3.2.4. Indicateurs principaux.....	28
3.2.5. La coordination des donateurs et le dialogue politique.....	29
3.2.6. Engagements financiers et politiques du Gouvernement	29
3.2.7. Evaluation environnementale.....	30
3.2.8. Evaluation globale des risques de l'intervention sectorielle.....	30
3.3. Secteur 3: Résilience rurale et création d 'emploi	30
3.3.1. Objectif général.....	30
3.3.2. Objectifs spécifiques	30
3.3.3. Résultats principaux	31

3.3.4.	Indicateurs principaux.....	32
3.3.5.	La coordination des donateurs et le dialogue politique.....	32
3.3.6.	Engagements financiers et politiques du Gouvernement.....	33
3.3.7.	Evaluation environnementale.....	34
3.3.8.	Evaluation globale des risques de l'intervention sectorielle.....	34
4.	APPUI À LA STRUCTURATION ET PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE À LA VIE PUBLIQUE.....	34
5.	ENVELOPPE B.....	35
6.	Autres mesures d'appui.....	35
6.1.	Mesure d'appui à la mise en œuvre du 11 ^{ème} FED.....	35
ANNEXES	37
	Annexe 1: Aperçu du pays.....	37
	Annexe 2: Matrice des PTF Partenaires Techniques et Financiers.....	38
	Annexe 3: Matrice des bailleurs.....	39
	Annexe 4: Cadre d'interventions sectorielles et indicateurs de performance.....	40
	Annexe 5: Calendrier indicatif des engagements*.....	46

LISTE DES ACRONYMES

ACP	Afrique, Caraïbes et Pacifique
AFD	Agence française de développement
ALPC	Armes légères et de petit calibre
ANE	Acteurs non-étatiques
BAD	Banque africaine de développement
BM	Banque mondiale
CFA	Communauté Financière Africaine (Francs de la)
CNALPC	Commission Nationale sur les Armes Légères et de Petit Calibre
CS-REF	Comité de suivi des réformes économiques
DDR	Désarmement, démobilisation et réintégration
DUE	Délégation de l'Union européenne
ECHO	Protection civile et opérations d'aide humanitaire européennes
EM	Etat Membre
ETAPE	Espaces temporaires d'apprentissage et de protection des enfants
EUFOR	Force européenne en RCA
EUMAM	Mission de conseil militaire de l'UE en RCA
EUTM-RCA	Mission de formation de l'armée centrafricaine
FCR	Facilité de crédit rapide
FEC	Facilité élargie de crédit
FED	Fonds européen de développement
FMI	Fonds monétaire international
GFP	Gestion des finances publiques
IADME	Initiative pour l'allègement de la dette multilatérale
IDH	Indicateur de développement humain
LRRD	Linking relief, rehabilitation, and development
MENESRS	Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.
MINUSCA	Mission multidimensionnelle intégrée de stabilisation de l'ONU en Centrafrique
MPEF	Mémorandum de politiques économiques et financières
MPME	Micros, petites et moyennes entreprises
MT	Ministère technique
ODD	Objectifs de développement durables
ONG	Organisation non gouvernementale

PdD	Pôle de développement
PDI	Personne déplacée interne
PIB	Produit intérieur brut
PIN	Programme indicatif national
PIR	Programme indicatif régional
PNDPF	Plan national de développement de la police des frontières
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PSDC	Politique de sécurité et de défense commune
PTF	Partenaire technique et financier
RCA	République Centrafricaine
RCPCA	Plan de relèvement et consolidation de la paix en Centrafrique
RSS	Réforme du secteur de la sécurité
UE	Union européenne
SBC	State-building Contract

RÉSUMÉ

La République Centrafricaine (RCA) se remet d'une crise politique et sécuritaire majeure survenue en 2013. Ces événements ont causé une crise humanitaire et une récession économique sans précédents dans l'histoire du pays, ainsi que la destruction d'infrastructure et de graves violations des droits de l'Homme.

L'élection du Président Faustin-Archange Touadéra, d'une nouvelle Assemblée nationale, et la constitution d'un nouveau gouvernement en Avril 2016, ont mis fin à trois années de transition politique et marquent un nouveau chapitre dans l'histoire de la RCA. Cependant, le pays continue de faire face à de nombreux défis. Le contexte sécuritaire reste volatile, et la légitimité et présence de l'Etat et de ses institutions républicaines ont été ébranlées par la crise. La situation humanitaire dans une grande partie du pays reste très grave, notamment pour les populations déplacées et réfugiées. De manière générale la RCA reste un des pays les moins avancés au monde, avec un taux élevé de pauvreté, d'insécurité alimentaire, et un manque d'accès aux services de base.

Le processus de préparation du Programme Indicatif National (PIN) pour la RCA sur le 11^{ème} Fonds Européen de Développement (FED) avait fait l'objet de travaux préparatoires en début 2013, sur la base de l'allocation initiale de 208 million d'euros. Cependant, l'amplification de la crise centrafricaine avait provoqué la suspension complète de la programmation, tandis que des programmes et mesures spéciales de 119 millions d'euros avaient été alloués à travers la « *Bridging Facility*¹ » en 2015, en sortie de crise, pour un paquet de mesures en appui à la transition².

L'allocation de l'enveloppe A de l'Union européenne à la RCA sur le 11^{ème} Fonds Européen de Développement (FED) totalise donc 327 millions d'euros, dont 208 millions d'euros seront disponible pour la programmation jusqu'en 2020.

Pour ce qui est de l'Enveloppe B globale, 40 millions d'euros ont été alloués à la RCA pour un appui budgétaire en 2015, ainsi que 15 millions d'euros pour d'autres mesures d'urgence en 2016, pour un total de 55 millions d'euros.

La programmation du PIN RCA s'inscrit désormais dans le contexte de l'Agenda 2030 des objectifs de développement durable (ODDs) et du nouveau Consensus européen pour le développement. Le PIN est en ligne avec les principes et valeurs de l'UE d'appuyer la démocratie, l'état de droit et de préserver la paix et la stabilité. Il reflète dans son contenu les grandes priorités liées à la croissance durable et la création d'emploi, au lien 'développement et sécurité' et aux défis du changement de climat, tout en traitant la résilience et l'égalité de genres de manière transversale.

Le PIN du 11^{ème} FED s'aligne complètement sur les orientations stratégiques du pays, tels que définies dans le Plan National de Relèvement et Consolidation de la Paix en Centrafrique (RCPCA) présenté à la conférence de Bruxelles le 17 novembre 2016. Le Plan national constitue la stratégie du gouvernement en matière de développement et de lutte contre la pauvreté à moyen terme, ainsi que le cadre de référence pour la coopération entre la RCA et ses partenaires au développement. Le RCPCA devra également se coordonner avec la réponse humanitaire (cadre: Plan de Réponse Humanitaire pour la RCA) encore bien nécessaire.

Les premières actions visant une programmation conjointe avec certains Etats membres ont été entamées et se poursuivront en 2017 afin de converger vers un document de programmation conjointe.

¹Mesure transitoire du 11^{ème} FED

² Appui budgétaire (€39 M), éducation (€21 M), élections (€20 M), transfert à Bêkou (€39 M),

Sur cette base, le Programme Indicatif National (PIN) définit trois secteurs d'intervention prioritaires pour la période 2014-2020:

- (i) Gouvernance économique et services sociaux notamment éducation
- (ii) Réforme du secteur de sécurité et gouvernance démocratique
- (iii) Résilience rurale et création d'emploi

Le budget du PIN est ventilé de la manière suivante:

Secteur	Bridging Facility et mesures d'urgence (env. B) Millions EUR déjà mobilisées	A programmer 2017-2020 Millions EUR	Total Millions EUR
Secteur 1: Gouvernance économique et services sociaux notamment éducation	60	102	162
Secteur 2: Réforme du secteur de sécurité et gouvernance démocratique	20	43	63
Secteur 3: Résilience rurale et création d'emploi	39	55	94
Appui à la société civile		4	4
Autres mesures d'appui		4	4
<i>Enveloppe B</i>	55		55
Total	174	208	382

PROGRAMME INDICATIF NATIONAL

1. Les lignes générales de la réponse de l'UE

Depuis son indépendance en 1960, la République Centrafricaine (RCA) a dû faire face à de nombreuses crises militaro-politiques – qui ont fragilisé le tissu politique, économique, social et culturel du pays. La dernière en date a débuté en décembre 2012 – avec un coup d'Etat qui a vu le Président Bozizé déposé en mars 2013 – et s'est soldé par un gouvernement de transition en janvier 2014. L'élection du Président Faustin-Archange Touadéra et la constitution d'un nouveau gouvernement en avril 2016 a mis fin à trois années de transition politique et marque un nouveau chapitre dans l'histoire de la RCA.

La crise de 2013 a eu des conséquences catastrophiques pour le pays. Outre les nombreuses victimes, de graves atteintes aux droits de l'Homme ont été perpétrées – tels que des pillages, la destruction de villages et quartiers entiers, des exécutions, des viols, ainsi que le recrutement d'enfants-soldats. Bien que n'étant pas à l'origine du conflit, des clivages ethniques et religieux ont été instrumentalisés par les différentes factions conduisant à de violents affrontements intercommunautaires. L'incapacité de l'Etat à contrôler le territoire, la hausse de la criminalité, et la prolifération des armes légères ont, pour leur part, contribué à la normalisation d'une culture de la violence.

En a découlé une crise humanitaire majeure et un déplacement massif de populations – avec environ un tiers de la population ayant été déplacé. Pour rappel, à ce jour 2,3 millions de Centrafricains ont besoin d'assistance et 20% de la population est toujours déplacée. La crise a également engendré une profonde récession, avec une réduction du PIB de 36% en 2013, et une forte dégradation des finances publiques. Cette faiblesse des finances publiques a enrayé la capacité de l'Etat à fournir des services sociaux de base, y compris à assurer un niveau de sécurité minimum, affaiblissant la légitimité des institutions publiques. Pendant toute la période de crise et de sortie de crise, l'Union européenne est restée aux cotés de la RCA, en déployant tous ces instruments (humanitaires, développementaux, sécuritaires), en ligne avec l'approche globale.

Depuis, l'économie peine à repartir et la pauvreté perdure dans le pays. Bien que le PIB ait augmenté de 4,3% en 2016, la RCA figure au 185^{ème} rang sur 187 de l'Indice du développement humain (IDH), avec plus de 75% de la population vivant sous le seuil de pauvreté (FMI, 2016). En 2016, un cinquième de la population était encore déplacé, avec plus de deux millions de personnes restant exposées à l'insécurité alimentaire, et la majorité de la population n'ayant pas accès aux services sociaux de base (UNHCR, 2016).

Cependant, un regain de confiance a été suscité grâce à la tenue d'élections crédibles et pacifiques en février 2016, l'amorce du processus de réconciliation, et une certaine stabilisation du contexte sécuritaire – grâce notamment aux missions de l'ONU (MINUSCA), l'UE (EUFOR, EUMAM, EUTM), et la France (« Sangaris »). Ces avancées s'accompagnent d'attentes énormes de la part de la population, notamment en matière de développement et de réconciliation, auxquelles il faudra répondre promptement afin d'éviter que la fragilité latente et des regains de tension puissent mener à une nouvelle crise.

Or, l'Etat ne dispose pas de ressources suffisantes pour y faire face seul, et dépend encore fortement de la communauté internationale – et notamment de l'Union européenne – à cet égard.

En ce sens, l'organisation de la Conférence de Bruxelles le 17 novembre 2016 a été un succès important puisque les partenaires au développement ont pris l'engagement de mettre plus de 2

milliards d'euros au profit du redressement de la RCA et de la mise en œuvre du Plan National de Relèvement et Consolidation de la Paix en Centrafrique (RCPCA).

Le RCPCA propose également dans son chapitre 5 "Modalités de coordination et de financement" un cadre de coordination qui se veut flexible et apte à s'adapter à l'évolution des besoins et des opportunités, avec la configuration suivante: i) un groupe de dialogue politique, le Conseil d'Orientation, ii) un Comité Directeur Conjoint de mise en œuvre du RCPCA, et iii) des groupes de travail pour les trois piliers du RCPCA. L'Union Européenne sera présente à tous les niveaux. Le suivi du Cadre d'Engagement Mutuel (CEM-RCA) est intégré dans ce cadre de coordination, pour assurer une approche intégrée entre la RCPCA et le CEM-RCA.

A noter finalement les efforts déployés pour assurer la complémentarité entre le cadre de relèvement présenté dans le RCPCA et le Plan de Réponse Humanitaire pour la RCA.

1.1. Objectifs stratégiques de la relation de l'UE avec le pays partenaire

L'Union européenne est le premier partenaire de la République centrafricaine.

L'Accord de Cotonou constitue le cadre global des relations entre l'UE et 78 pays signataires d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). À ce titre, l'objectif de la coopération entre l'UE et la RCA est de « promouvoir et d'accélérer le développement économique, culturel et social des États ACP, contribuer à la paix et à la sécurité et promouvoir un environnement politique stable et démocratique ». En particulier, la coopération au développement RCA-UE ambitionne de réduire la pauvreté, atteindre les objectifs du développement durable (ODD) définis dans l'Agenda 2030, et promouvoir l'intégration progressive du pays dans l'économie mondiale.

Le Programme Indicatif National (PIN) s'inscrit également dans le nouveau Consensus européen pour le développement³, qui prime les principes et valeurs de l'UE d'appuyer la démocratie, l'état de droit et de préserver la paix et la stabilité, ainsi que les grandes priorités liées à la croissance durable et la création d'emploi, au lien 'développement et sécurité' et aux défis du changement de climat, tout en traitant la résilience et l'égalité de genres de manière transversale.

L'intervention de l'UE en RCA se base également sur le respect des objectifs du « New Deal » (notamment les objectifs pour la consolidation de la paix et le renforcement de l'État), ainsi que les principes de la Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra sur l'efficacité de l'aide.

Par ailleurs, l'action de l'Union européenne en RCA s'inscrit dans le cadre de son "approche globale"⁴, qui intègre les dimensions humanitaire, de développement, ainsi que de Politique de sécurité et défense commune (PSDC). L'approche globale de l'UE repose sur les principes directeurs suivants : (i) une reconnaissance du lien indissociable entre sécurité et développement, (ii) une adaptation des politiques européennes au contexte local, et (iii) une exigence de respect des compétences entre les institutions de l'UE, et de coordination avec les pays hôtes, les États membres, et les autres PTFs.

À ce titre, l'UE a déployé toute la gamme d'instruments d'action extérieure à sa disposition en RCA, notamment avec les missions de PSDC (EUFOR, puis EUMAM, et enfin EUTM-RCA), l'Instrument contribuant à la stabilité et à la paix (IcSP), l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de

³ COM (2016) 740 "Communication de la Commission au Parlement européen, le Conseil, le Comité économique et social et le Comité des régions - Proposition pour un nouveau Consensus européen sur le développement", 22/11/2016.

⁴ JOIN(2013) 30 final, *L'approche globale de l'UE à l'égard des crises et conflits extérieurs*.

l'Homme (IEDDH), les actions de la Direction générale pour l'aide humanitaire (ECHO), le fonds fiduciaire « Bêkou », le Fonds européen de développement (FED) à travers ses composantes nationale et régionale.

C'est sur cette base que les objectifs stratégiques de l'UE en RCA reposent sur:

- L'appui à la stabilisation et la sécurisation de l'ensemble du territoire, dans le but de contribuer à la stabilisation de la sous-région;
- La promotion de l'état de droit, du renforcement de la démocratisation et de la participation citoyenne, pour cimenter le chemin vers la réconciliation et pour une gestion durable des ressources naturelles;
- Le rétablissement graduel des institutions de l'Etat dans la fourniture des services de base, et la promotion d'un climat des affaires propice au développement du secteur privé, national, international et européen.

Ces objectifs sont en ligne avec les orientations stratégiques de la RCA, telles que définies dans le Plan National de relèvement et consolidation de la paix en Centrafrique (RCPCA) pour la période 2016-2020 présenté à la conférence de Bruxelles le 17 novembre 2016.

Le PIN ambitionne de s'articuler et favoriser les synergies avec toutes les interventions européennes en RCA (y inclus les interventions humanitaires, qui continueront à jouer un rôle essentiel pour une partie significative de la population). A cet effet, et afin de maximiser impact et efficacité en RCA, la programmation du FED a tenu compte des orientations des Etats membres (EM) présents ou avec des programmes substantiels en RCA – notamment la France, l'Italie, et l'Allemagne (voir annexes 2 et 3). Par ailleurs, les premières actions visant une programmation conjointe avec certains Etats membres ont été entamées et se poursuivront en 2017 afin de converger vers un document de programmation conjointe.

1.1. Choix des secteurs

Les secteurs d'intervention ont été sélectionnés sur la base et en alignement avec la stratégie de développement à moyen-terme du gouvernement détaillée dans son « Plan national de relèvement et de consolidation de la paix en Centrafrique » (RCPCA). Adoptée en octobre 2016, cette stratégie est le fruit d'un dialogue soutenu entre le gouvernement et ses partenaires – notamment l'UE, l'ONU, et la BM. Elle est basée sur une « Evaluation des besoins pour le relèvement et la consolidation de la paix » et s'inscrit dans une démarche de mise en cohérence des actions d'aide d'urgence, de réhabilitation et de développement (LRRD).

L'objectif du RCPCA est de « créer les bases d'un développement économique et social durable et inclusif, notamment à travers la restauration et l'extension de l'Etat sur toute l'étendue du territoire et un investissement public massif, afin de consolider la paix ». Cette stratégie du gouvernement est axée autour de trois (3) piliers, à savoir :

Pilier 1 : Soutenir la paix, la sécurité et la réconciliation.

Pilier 2 : Renouveler le contrat social entre l'Etat et la population.

Pilier 3 : Assurer le relèvement économique et la relance des secteurs productifs.

Le premier est essentiellement de nature politique, et intervient au niveau de la réinsertion et de la réintégration des ex-combattants, la réduction de la violence, la réforme des forces de défense et de sécurité, la réforme de la justice et la fin de l'impunité, ainsi que la réconciliation, cohésion et retour des déplacés et réfugiés.

Le deuxième, principalement social, intervient au niveau du redéploiement de l'administration sur tout le territoire, notamment pour la fourniture des services de base (santé, éducation, eau...), une gouvernance locale inclusive, la sécurité alimentaire et la résilience, ainsi que le contrôle des finances publiques, l'accroissement des ressources fiscales et la lutte contre la corruption.

Le troisième, essentiellement économique, intervient au niveau des secteurs productifs (agriculture et élevage, industries extractives et forestières), la réhabilitation et la construction d'infrastructures, des conditions-cadre pour le développement du secteur privé et de l'emploi, ainsi que la stabilité macro-économique.

En complément, cette stratégie est sous-tendue par les principes transversaux, à savoir: la réduction des déséquilibres régionaux, la réduction des inégalités de genre, ainsi que la transparence, la responsabilité et le renforcement des capacités des institutions.

Les piliers du RCPCA sont propices aux synergies car ils sont interdépendants et complémentaires. En effet, le rétablissement de la sécurité à travers une restauration de l'Etat de droit est nécessaire pour pouvoir engager un processus de développement et de rétablissement du contrat social. De même, renouveler le contrat social favorisera le relèvement économique et pérennisera la sécurité à travers des actions des réformes de la gouvernance, d'appuis aux services sociaux de base, et de développement. Pour finir, la promotion du relèvement économique donnera les moyens à l'Etat de favoriser le contrat social et générera les incitations financières au maintien de la paix.

Le PIN du 11^{ème} FED s'aligne donc avec le RCPCA, qui constitue le cadre de référence pour la coopération du pays avec ses partenaires au développement et auquel l'UE a activement contribué. En particulier, le gouvernement, représenté par l'Ordonnateur National, a décidé d'intervenir dans trois (3) secteurs d'intervention prioritaires:

- Secteur 1 : Gouvernance économique et services sociaux notamment éducation
- Secteur 2 : Réforme du secteur de sécurité et Gouvernance démocratique
- Secteur 3 : Résilience rurale et création d'emploi

Des mesures d'appui aux objectifs transversaux de la promotion de l'égalité des genres et la société civile viendront soutenir ces actions, ainsi qu'une mesure d'appui pour faciliter la mise en œuvre du FED. La question horizontale de l'innovation et de la technologie est adressée à travers le programme régional, pour lequel la RCA bénéficiera de la mise en œuvre de la bande à fibres optiques (projet « Backbone »).

Le PIN, ainsi que les interventions prévues par les EM en RCA, sont en cohérence avec le RCPCA:

		RCPC		
		Pilier 1 Paix, sécurité et réconciliation	Pilier 2 Contrat social entre l'Etat et la population	Pilier 3 Relèvement économique et relance des secteurs productifs
PIN 11^{ème} FED	Secteur 1		X	
	Secteur 2	X	X	
	Secteur 3		X	X
France		X	X	X
Italie			X	X
Allemagne		X	X	
UK/DFID			X	
Suède			X	

Cette cohérence sera d'autant plus renforcée par le mécanisme de coordination de l'aide que le Gouvernement a entrepris d'établir dans le cadre du RCPCA. Ce mécanisme aura pour objectif de renforcer le partenariat et le dialogue entre les partenaires gouvernementaux et internationaux, accompagner la mise en œuvre du RCPCA sur la base de jalons suivis rigoureusement, et fondé sur une transparence et une redevabilité mutuelle. De plus, la coordination avec les actions humanitaires encore nécessaires sera assurée.

1.1.1. Secteur 1: Gouvernance économique et Services sociaux notamment éducation

La RCA continue d'être un des pays les plus pauvres au monde – avec un produit intérieur brut (PIB) de 312 USD par habitant (Economist Intelligence Unit, 2016). La crise de 2013 a conduit à une récession économique sans précédent, avec une chute du PIB de 36% en 2013, qui a fortement fragilisé les finances publiques du pays. Les recettes intérieures ne représentaient en moyenne plus que 6 % du PIB durant la transition – au lieu de 11,5 % du PIB en 2012 – et l'encours de la dette s'est élevé à plus de 50 % du PIB en 2014 –alors qu'elle était passée de 80 à 35 % entre 2008 et 2012 (FMI, 2016).

Cette crise budgétaire a fortement restreint la capacité de l'Etat à opérer. Le paiement des salaires et des retraites de la fonction publique a été suspendu pendant la majeure partie de 2013. La plupart des fonctionnaires en dehors de Bangui ont dû quitter leurs postes à cause de l'insécurité et de l'effondrement du système de paie. Les services sociaux de base ont aussi été fortement affectés avec 65% des écoles ayant fermé en 2014, et 28% des structures de santé restant encore indisponibles en 2016 (UNOCHA, 2016).

Durant la période de transition entre 2014 et 2016, le gouvernement a bénéficié d'appuis budgétaires vitaux pour la reconstruction du pays et la relance de l'économie centrafricaine. L'Union européenne

a fourni deux appuis budgétaires d'un montant total de 73 millions d'euros durant cette période. Les appuis budgétaires du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement, et de la France ont également permis de stabiliser la situation macroéconomique du pays. Spécifiquement, ces appuis ont permis au gouvernement de combler son déficit budgétaire, maintenir les fonctions les plus essentielles de l'Etat comme les salaires des fonctionnaires, enseignants, médecins, procéder aux dépenses prioritaires, ainsi que de mettre en place les prérequis de la reconstruction de l'économie.

Depuis 2016, le nouveau gouvernement continue de stabiliser la situation macroéconomique de la RCA et d'améliorer la gestion des finances publiques. Dans un contexte sécuritaire précaire mais stabilisé, le gouvernement a entamé la reconstruction des fonctions et des services de l'Etat. Par ailleurs, les recettes budgétaires sont en modeste hausse et les crédits à l'économie sont en (faible) augmentation. L'Etat a pu faire face à ses dépenses prioritaires grâce à l'aide internationale, et la dette publique s'est stabilisée à 48% du PIB bien qu'elle reste classée en haut risque de détresse (FMI, 2016).

Ces avancées sont le fruit de l'augmentation des recettes intérieures – notamment grâce à un renforcement du contrôle sur les accises, les droits de douane, la TVA sur les produits pétroliers, et les exonérations fiscales – ainsi qu'au contrôle rigoureux des dépenses primaires de l'Etat. Le gouvernement s'est également engagé à continuer les réformes entreprises, telles que détaillées dans le mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) de la Facilité élargie de crédit (FEC) du FMI signée en juillet 2016.

Le pays bénéficie donc d'une base pour continuer son processus de reconstruction de l'Etat, de stabilisation macro-économique et d'amélioration de la gestion des finances publiques. Cependant, ce redressement progressif continue de nécessiter un soutien des bailleurs en complément du maintien des réformes de la part du gouvernement. Par conséquent, un appui budgétaire de l'UE demeure indispensable en RCA dans un contexte fiscal difficile et de besoins énormes.

Au vu de l'importance de l'éducation dans la reconstruction de l'état et dans le développement durable, un accent particulier sera mis sur ce secteur. En effet, bien que la crise de 2013 ait affecté l'ensemble des services publics en RCA, le conflit a considérablement pénalisé le secteur de l'éducation. Le processus de scolarisation a été quasi-totalement arrêté pendant deux années, mettant en péril l'éducation de plus d'un million d'enfants. Durant la crise, les groupes armés ont occupé et pillé les écoles et leurs matériaux. Les enseignants ont quitté leurs postes et les familles ont retiré leurs enfants de l'école, à cause des craintes sécuritaires et des problèmes de paiement des salaires. Le recrutement et la formation des enseignants a été ralenti et parfois entaché d'irrégularités.

Il existait toutefois une situation latente d'extrême précarité dans le secteur de l'éducation, que la crise n'a fait qu'exacerber. D'après une enquête d'UNICEF de 2010, 30% des enfants de 6 à 11 ans n'avaient jamais eu accès à l'école, avec un taux de 37,7% en zone rurale. Les causes de ces problèmes sont structurelles et reposent sur un arbitrage budgétaire défavorable des gouvernements successifs, ainsi que l'instabilité récurrente.

A ce jour, la majorité des écoles restent fermées. La peur de la violence, la destruction d'écoles, la pénurie d'enseignants, le manque de matériels pédagogiques, et l'insuffisance de fournitures scolaires sont les raisons principales de l'abandon de l'école. Par ailleurs, le taux d'alphabétisation est alarmant avec 49% des jeunes hommes âgés de 15 à 24 ans et 27% des jeunes femmes de la même tranche

d'âge étant alphabétisée⁵. La crise a aussi accentué l'inégalité des sexes sur le plan de l'accès à l'éducation et a accru la vulnérabilité des filles à l'exploitation et aux abus. Le système scolaire centrafricain est également fortement marqué par des disparités régionales, religieuses, de ressources, et de genre. Il est donc indispensable d'encourager la mise en place d'un plan d'allocation budgétaire basé sur un principe d'équité en vue d'améliorer l'offre éducative et favoriser une éducation inclusive.

De manière générale, le secteur de l'éducation nécessite un appui pour augmenter l'accès à l'école, ainsi qu'une réforme du système éducatif qui puisse garantir un minimum de qualité et une meilleure gestion des ressources humaines (formation, déploiement). Ceci permettra à l'Etat de renouer le contrat social avec ses citoyens dans un secteur clé, et ainsi de contribuer à la stabilité et la consolidation de la paix.

Le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MENESRS) a commencé à introduire des réformes visant à améliorer le secteur de l'éducation et a adopté une stratégie nationale d'éducation pour 2015-2018. Il a également commencé à rétablir une partie des services d'éducation de base et contribuer à la relance du système éducatif en RCA. En effet, les autorités ont pris des mesures exceptionnelles pour faciliter l'inscription à l'école des enfants déplacés et ceux n'ayant pas d'actes de naissance, ainsi que la validation des acquis pour ceux qui n'ont pas les moyens financiers pour faire face aux frais d'examens.

Grâce aux interventions de l'UE élaborées pendant la sortie de crise (à travers un projet mis en œuvre par UNICEF), un dialogue avec les autorités a déjà été entamé dans ce secteur, qui pourra se poursuivre efficacement au travers de l'appui budgétaire, dans une optique plus à moyen terme. Un appui budgétaire sectoriel pourrait être envisagé dans une deuxième phase, éventuellement en parallèle avec un appui budgétaire général.

Dans une situation similaire se trouve aujourd'hui le secteur de la santé, soutenu en grande partie par des partenaires internationaux (et parmi eux l'Union Européenne avec ses interventions d'urgence via l'aide humanitaire mais aussi avec un engagement majeur du Fonds Fiduciaire Bêkou) et qui nécessite également d'une réforme qui puisse permettre aux populations d'accéder à des soins de qualité dans l'ensemble du territoire de la RCA.

En complément de l'appui budgétaire à proprement parler, l'UE fournira donc un appui institutionnel à certains ministères (Finances, Education), ainsi qu'à des institutions de contrôle externe tel que la Cour des Comptes. L'appui à la réforme de la gestion des finances publiques (GFP) sera fait en étroite collaboration avec le gouvernement et les autres PTFs qui interviennent dans le secteur. Ceci permettra de contribuer au relèvement de la collecte des ressources intérieures, à l'assainissement de la gestion des finances publiques, à la réduction de la corruption, à une meilleure efficacité de la dépense publique et à la mise en œuvre des politiques publiques prioritaires par une meilleure identification et gestion des dépenses d'investissement. Cette intervention est en continuité du 10^{ème} FED, qui avait notamment financé le Projet d'appui au programme de réforme globale des finances publiques (PRGF) comme avec l'appui complémentaire au SBC 2014 financé sur la bridging facility.

Afin de répondre à tous ces défis, 102 millions d'euros seront alloués à la RCA pour le secteur 1. Cet appui devra permettre de rétablir la stabilité macroéconomique, appuyer les fonctions vitales de l'Etat – y compris la délivrance de services sociaux de base comme l'éducation, et renforcer les mécanismes domestiques de reddition des comptes.

⁵ UNICEF: State of the World's Children 2016

Pour ce qui est du secteur santé, il est à noter qu'un appui substantiel est, et continuera à être mobilisé, au-delà des actions actuellement en cours, à travers le Fonds Békou, ce qui permettra à l'UE de rester un acteur de référence dans ce secteur et d'être associée au dialogue sectoriel y afférant.

Néanmoins en fonction du développement de la politique sectorielle dans ce domaine et de l'engagement du Fonds Békou (et autres bailleurs) à moyen terme, la place du secteur de la santé dans la mise en œuvre du Secteur 1 pourrait être renforcée davantage.

1.1.2. Secteur 2: Réforme du secteur de sécurité et Gouvernance démocratique

La crise a engendré des violations des droits de l'Homme et une crise humanitaire sans précédent dans l'histoire du pays. Elle a également eu des conséquences graves pour la sécurité, la gouvernance et l'Etat de droit. En particulier, le conflit a déstructuré les mécanismes de solidarité, d'entraide et de gestion des conflits, a brisé la cohésion sociale, et a ébranlé la légitimité de l'Etat et des institutions républicaines du pays.

Les conflits à répétition ont favorisé l'émergence de contestations, souvent violentes, de l'autorité de l'Etat central par divers groupes. Les causes de l'état quasi-permanent d'insécurité qui règne en RCA sont liées à une fragilité structurelle, nourrie par des dysfonctionnements pluridimensionnels et profondément ancrés⁶ ainsi que par un sous-développement chronique.

L'élection du Président Faustin-Archange Touadéra fin mars 2016 ouvre la possibilité d'une stabilité politique durable. Sous son leadership, la Centrafrique s'est donné pour objectif de se transformer en un pays plus sûr où les populations cohabitent en paix dans le respect mutuel et travaillent ensemble à la construction d'une nation digne résiliente aux chocs, dans un Etat qui retrouve sa légitimité. Cependant, un travail conséquent reste encore à être réalisé avant de pouvoir restaurer la sécurité, l'Etat de droit et la bonne gouvernance en RCA.

Un des principaux vecteurs de violence et conflit en RCA est l'état d'insécurité lui-même, auquel s'ajoutent la porosité des frontières et la vulnérabilité aux trafics de tous genres qui facilitent la prolifération des armes. Les groupes armés se substituent à l'Etat et font la loi, contrôlent des territoires et exercent leur justice. Le rétablissement de la sécurité est donc la première priorité du pays – comme le démontre l'enquête conduite auprès des ménages pour le compte du RCPCA. Pour ce faire, il est nécessaire de continuer d'appuyer le secteur de la sécurité intérieure afin de garantir que les forces de sécurité (gendarmerie et police) soient aptes à protéger la population, à contrôler le trafic illicite d'armes, et à prévenir l'émergence de nouveaux conflits. Il est également nécessaire de renforcer le contrôle démocratique de ces institutions. La MINUSCA est un acteur clé dans le secteur de la sécurité intérieure, et avec un mandat précis; il sera donc important de se coordonner étroitement, et d'identifier une séquence optimale pour les différentes interventions UE/MINUSCA.

Une culture de la violence pour régler les conflits, ainsi que la prévalence de l'impunité, en sont également une des causes profondes. Il est donc indispensable de continuer à appuyer la réforme du secteur de la justice et capitaliser sur les acquis du programme précédent en termes de renforcement des capacités des acteurs de la chaîne pénale (police judiciaire, magistrats, administration pénitentiaire) et amélioration des infrastructures. En effet, l'efficacité du système judiciaire est primordiale pour traiter les griefs engendrés par la crise et redonner confiance en la capacité de l'Etat à résoudre les conflits individuels et collectifs avec indépendance, impartialité et équité.

⁶ Banque mondiale, 2016; Vircoulon, Thierry: Promouvoir la Réconciliation et le dialogue en République Centrafricaine (2016)

Un troisième vecteur de conflit est le déficit démocratique et le manque de légitimité de l'Etat. En effet, la RCA souffre d'une carence chronique de gouvernance légitime, inclusive et participative depuis son indépendance. Il est donc indispensable d'appuyer le renforcement des institutions démocratiques du pays. En particulier, il faudra appuyer la consolidation des bases du processus électoral, afin d'être prêts quand les rendez-vous électoraux se présenteront (par ex. éventuelles élections locales de 2018⁷, ainsi que élections présidentielles de 2021). A ce titre, il est essentiel de renforcer d'abord les capacités de l'Autorité Nationale des Elections (A.N.E.), institution nationale clé du processus d'organisation des élections en RCA. Dans le contexte des récurrentes mis à jour du fichier électoral, une réflexion pourra être menée sur la question de la carte d'électeur comme précurseur de la carte d'identité, et à un niveau plus structurel, sur les paramètres d'une réforme de l'état civil, historiquement faible et dévasté lors de chaque crise, qui témoignerait du retour à la vie démocratique et civile en établissant une base légale claire pour que les citoyens puissent affirmer leurs droits démocratiques et sociaux.

Il serait également opportun d'intégrer ensuite un volet visant le renforcement institutionnel et la gouvernance de l'Assemblée Nationale (Parlement), de façon à permettre à ces acteurs du processus de démocratisation de comprendre pleinement leur rôle et d'accomplir leur devoir de redevabilité envers la population, menant ainsi au rétablissement de l'Etat de droit dans l'ensemble de la RCA. D'autres institutions démocratiques interagissant avec l'Assemblée Nationale, telle que la Cour des Comptes pourront également être appuyées, ainsi que des acteurs de contrôle citoyen (Société civile et médias centrafricains), afin de rétablir un rapport de confiance entre les citoyens et ces institutions. Le choix des différentes institutions qui feraient l'objet de l'appui de l'UE serait le reflet des axes prioritaires d'intervention identifiés par les différentes organisations présentes en RCA

Afin de répondre à ces défis, le FED fournira un appui de 43 millions d'euros à la RCA dans ce secteur de réforme du secteur de la sécurité et la démocratisation. L'ensemble de ces volets porteront sur de l'appui institutionnel notamment à travers l'assistance technique (conseil, développement d'outils de gestion, formations) à mobiliser auprès des administrations concernées, ainsi que des interventions d'infrastructures et fourniture de matériel et équipement.

Ces activités se réaliseront en complément des actions menées par l'IcSP, en particulier des interventions qui appuient le processus de stabilisation et de réconciliation nationale⁸, et celles menées par EUTM-RCA. Elles sont également en continuité du 10^{ème} FED, qui avait notamment financé le Projet de réhabilitation des secteurs de la justice et de la police (RESEJEP) ainsi que le Programme d'Appui au Cycle Electoral 2015-2016 en RCA (PACEC) financé sur la "Bridging Facility".

1.1.3. Secteur 3: Résilience rurale et création d'emploi

La RCA dispose d'un très fort potentiel agricole, avec plus de 15 millions d'hectares de terres arables, d'abondantes ressources en eau, et d'un climat favorable. Malgré ce fort potentiel, le secteur agricole est largement sous-exploité⁹. Le secteur a été affaibli par des décennies de sous-investissements, les

⁷ Debriefing du Needs Assessment Mission (NAM) des Nations Unies, Octobre 2016

⁸ Notamment les projets avec le Norwegian Refugee Council qui consolidera l'appui à la sortie de la crise en sécurisant des droits de propriété et de logement des personnes déplacées dans le pays et à l'extérieur, et avec l'Equipo Argentino de antropologia forense (EEAF) qui mettra en place et utilisera les enquêtes médico-légales concernant les enterrements informels liés aux violences intra-communautaires.

⁹ A ce jour, seules 5.3% des terres arables disponibles sont exploitées, et seuls 9 millions d'hectares de terres de pâturage sur 16 millions disponibles sont utilisées pour l'élevage du bétail.

pratiques agricoles sont majoritairement de subsistance, et les rendements extrêmement faibles¹⁰. Les conséquences du changement climatique ont aussi un impact sur le niveau et sur la durabilité de la production agricole.

En effet, le secteur agricole joue un rôle majeur pour la subsistance de la population, l'emploi et l'économie de la RCA: il emploie 70% des actifs, fournit plus de 75% de la consommation alimentaire, et représente presque 45% du PIB. Les cultures vivrières occupent environ 90% des zones cultivées en RCA, et sont la principale source d'activité et de revenu des ménages. L'élevage, lui, représente environ 15% du PIB et un tiers de la production agricole, avec un cheptel bovin estimé à 4 millions de têtes.

La crise de 2013 a engendré une profonde récession économique, causée en grande partie par l'effondrement du secteur primaire. L'arrêt des cultures, la destruction des récoltes, les vols d'actifs ou d'animaux, les pertes de stocks alimentaires, ainsi que l'accueil des déplacés par certains ménages, ont affaibli la sécurité alimentaire et nutritionnelle de ces derniers (PAM, 2015). Ceci a eu pour conséquence de réduire de 70% la production de céréales, de 50% le nombre de bovins et de petits ruminants, et de 40% le secteur de la pêche (FAO, 2016).

En outre, une des conséquences majeures du conflit a été d'engendrer une surexploitation et des conflits autour des ressources naturelles – notamment entre éleveurs et agriculteurs. En affaiblissant les institutions chargées de réguler la gestion des ressources naturelles et en attisant les conflits intercommunautaires, la crise a exacerbé les conflits liés à l'accès aux terres cultivables, aux pâturages et à l'eau. Il est donc indispensable d'appuyer une gestion intégrée et durable des ressources naturelles sur l'ensemble de la RCA, ainsi que d'appuyer les mécanismes de médiation et de gestion des conflits locaux.

Les effets cumulés de cette crise ont grandement affaibli les finances des ménages, forcé les populations à adopter des stratégies d'adaptation dommageables, et réduit leur résilience à long terme. Par conséquent, et malgré l'assistance humanitaire apportée, plus de 40% de la population se trouve être encore en situation d'insécurité alimentaire aiguë à ce jour (IPC, 2016). Pour renforcer la résilience de la population centrafricaine, il est donc urgent de redynamiser le développement agricole du pays, le développement endogène, l'accès aux services énergétiques modernes ainsi que la formation professionnelle.

Afin d'atteindre les plus démunis et réduire les disparités régionales, en ligne avec un des objectifs transversaux du RCPCA, ce processus de développement se devra d'être local avant tout, en appuyant de manière intégrée des pôles agricoles bien identifiés, en continuité avec les interventions du 10^{ème} FED autour des Pôles de Développement (PdD) régionaux.

Le soutien au développement local et rural devra donc se focaliser sur une relance durable du secteur agricole, dans une double perspective: i) axée sur l'agriculture de subsistance, comme moyen de réduire l'insécurité alimentaire, la malnutrition, et d'accroître la résilience des populations les plus vulnérables, ainsi que ii) axée sur l'accroissement de la productivité, avec un appui à la diversification productive et les filières de production/chaînes de valeur les plus prometteuses, selon les caractéristiques particulières de chaque territoire. En outre il est essentiel d'assurer la complémentarité de ces actions avec les réponses d'urgence mise en œuvre par les acteurs humanitaires.

¹⁰ Rendement actuel par rapport au rendement potentiel : Manioc 15%, Maïs 12%, Sorgho 22%, Arachide 28%, Sésame 22%, Coton 10%, Café 16%.

Une attention toute particulière devra donc être apportée aux appuis en termes d'intrants et de matériel pour les producteurs, mais également de formations adaptées, pratiques d'agriculture durable, et sans négliger les aspects de cohésion et réintégration sociale (notamment des ex-combattants) – qui sont indispensables pour le développement du pays.

Le renforcement des infrastructures est également un enjeu majeur pour la productivité et la compétitivité du secteur primaire. En effet, de nombreux produits agricoles centrafricains ne sont pas compétitifs sur le marché intérieur à cause de coûts prohibitifs de production, de transformation et de transport. La réhabilitation et la construction de diverses infrastructures rurales (inclut la génération d'énergie) permettra donc d'augmenter la connectivité des marchés domestiques et régionaux, ainsi que d'accroître la productivité du secteur primaire, tout en réduisant les coûts de production. L'objectif est de régénérer le tissu économique du pays autour des pôles agricoles denses en activités et acteurs.

L'accès des populations aux services énergétiques modernes et durables (électricité, force motrice et combustibles domestiques propres) est très faible. Le taux d'accès à l'électricité s'élève, au niveau national, à 3 % de la population totale (22 % à Bangui et quasi inexistante dans le reste du pays), ceci malgré un potentiel important en combustible ligneux, en hydroélectricité et en énergie solaire.

Enfin, on assiste à deux tendances contradictoires: d'une part un chômage et une précarité qui investit la majorité des jeunes et qui est donc une problématique cruciale pour le développement aussi bien que pour la stabilité et la sécurité du pays, et d'autre part l'énorme potentiel qu'offre le secteur agropastoral aux jeunes centrafricains.

Malheureusement, l'inadéquation des structures éducatives et des formations avec les besoins du marché de l'emploi reste une contrainte fondamentale au développement d'un secteur privé pourvoyeur d'emplois en RCA. De plus, en milieu rural, les quelques rares expériences des "Centres Ruraux d'Education et Formation" (CREF) qui assureraient la formation agropastorale au profit des jeunes et des femmes mais aussi la promotion des leurs "compétences de vie" (alphabétisation, hygiène, santé, droits, etc....) ont été durement affectés par les événements de 2013.

Le défi majeur aujourd'hui demeure donc celui d'attirer de nouveau les jeunes sur l'auto-emploi agricole, l'acquisition de compétences techniques et organisationnelles afin d'augmenter, diversifier, innover et valoriser les multiples opportunités dans les domaines des filières agricoles/forestières, du petit élevage, de la transformation et de la vente des produits agropastoraux, des prestations de services aux producteurs, etc.

A ce titre, des systèmes/structures intégrées de formation, orientation, appui/conseil et accompagnement, surtout en milieu rural, seront promus afin de renforcer le capital humain, (ex: mise en place de formations de moyen/long terme au niveau technique, organisationnel et éducationnel), lutter contre la pauvreté (ex: appui dans l'acquisition des moyens de travail) et contribuer à la stabilisation du pays (ex: échanges d'expérience, sensibilisation et formation sur le "vivre ensemble" et la cohésion intercommunautaire).

En particulier, une formation professionnelle adaptée aux réalités locales et aux besoins spécifiques des agents économiques et des territoires couplée à un accès aux autres services (intrants, services financiers, infrastructures économiques, accès aux marchés) est indispensable pour renforcer le vivier de main-d'œuvre qualifiée et relancer l'emploi et l'économie du pays. De telles interventions permettraient de réduire le chômage des jeunes en rehaussant leur employabilité, ainsi que d'offrir des opportunités de reconversion pour les anciens membres des groupes armés.

Afin de répondre à ces multiples défis, le FED, en s'appuyant sur les acquis des programmes thématiques et des projets sécurité alimentaire et agropastoraux du Fonds Bêkou (ex: caisse de résilience, santé animale, appui à la filière élevage, maraichage périurbain), ainsi que sur les programmes antérieurs 10^e FED (projets Pôles de Développement 1^e phase, PDD-Eau, Programme d'Appui au Développement Urbain/PADU, et Programme d'Appui au Secteur de l'Entretien Routier et au transport par voies d'eau/PASER entre autres), envisage de fournir un appui de 55 millions d'euros dans ce secteur. Le Fonds Bêkou serait l'instrument privilégié de mise en œuvre des interventions de ce secteur. Pour ce qui est de la composante infrastructure rurale, des projets plus classiques basés sur des travaux de construction et réhabilitation pourraient être envisagés.

Il convient de rappeler qu'un pourcentage très significatif du territoire de la Centrafrique est classé en parc, réserve, zone tampon, zone cynégétique, etc. Ces zones bénéficient déjà de nouvelles interventions de protection de l'environnement et de la biodiversité issues des ressources 11^e FED du programme régional (ECOFAC VI, ECOFAUNE+ via Bêkou). Les questions de la lutte au braconnage et aux trafics des ressources animales seront traitées dans le programme régional Paix et Sécurité, qui démarrera en 2017. Des couloirs écologiques associant ces espaces classés de la Centrafrique avec ceux des pays voisins doivent être également pris en compte. Il sera donc important de bien coordonner les activités du PIN dans les zones périphériques de ces aires protégées, ainsi que de combler les problèmes de régulation y compris législative, et les carences de planification et d'aménagement de ces territoires limitrophes.

2. APERÇU FINANCIER (MONTANTS INDICATIFS)

Secteur	%	Millions EUR
Montant à programmer 2017-2020		208 M EUR
Secteur 1: Gouvernance économique et services sociaux notamment Education		102 M EUR
Secteur 2: Réforme du secteur de sécurité et Gouvernance démocratique		43 M EUR
Secteur 3: Résilience rurale et création d'emploi		55 M EUR
Appui à la société civile		4 M EUR
Autres mesures d'appui		4 M EUR
Montant déjà mobilisés 2014-2016		174 M EUR
<i>Bridging Facility</i>		<i>119 M EUR</i>
<i>Enveloppe B</i>		<i>55 M EUR</i>
Total ressources FED alloués		382 M EUR

3. SOUTIEN DE L'UE PAR SECTEUR

3.1. Secteur 1: Gouvernance économique et services sociaux notamment Education

3.1.1. Objectif général

L'objectif général est de contribuer à la lutte contre la pauvreté, promouvoir la stabilité macro-économique et le renforcement de la gouvernance économique.

3.1.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques dans ce secteur sont:

OS 1: Rétablir la stabilité macroéconomique et appuyer les fonctions vitales de l'Etat à travers une capacité financière accrue du Trésor public.

OS 2: Favoriser le développement et le renforcement de la bonne gouvernance économique.

OS 3: Appuyer la réhabilitation du système éducatif, afin d'assurer une couverture éducative globale et un enseignement complet de qualité à tous les enfants, des deux sexes

3.1.3. Résultats principaux

Les résultats attendus dans ce secteur sont :

R1.1 : La situation macroéconomique du pays est stabilisée et certaines fonctions vitales de l'Etat sont assurées (en particulier la refondation du contrat social à travers le fonctionnement minimal de l'administration publique, le paiement des rémunérations des fonctionnaires, la réalisation des fonctions administratives essentielles et la garantie des services de base minimaux aux populations).

R2.1 : Les institutions, procédures, et capacités de gestion des finances publiques sont durablement renforcés.

Les résultats porteront sur (i) la revitalisation des recettes fiscales, (ii) le renforcement de la chaîne des dépenses publiques, ainsi que sur (iii) le renforcement des mécanismes de reddition des comptes. Concernant les recettes, des actions seront menées pour appuyer la réforme de l'administration fiscale, le recouvrement des recettes intérieures (TVA, gestion des exonérations, réorganisation des procédures de dédouanement et de transit, renforcement des capacités du personnel des douanes, et réforme de la fiscalité dans les secteurs clés de la forêt, des mines et des télécommunications), ainsi que pour harmoniser le Code Général des Impôts – notamment en mettant en œuvre les directives CEMAC sur la TVA et les droits d'accises. Au sujet de la chaîne des dépenses publiques, il s'agira de renforcer la gestion de la trésorerie (sécuriser et gérer la trésorerie de l'Etat, débloquer et normaliser la gestion budgétaire, rétablir l'image fidèle comptable et rétablir le crédit de l'Etat), améliorer le suivi des dépenses et la gestion budgétaire, consolider les mécanismes de contrôle interne, renforcer les mécanismes de contrôle externes comme la Cour des Comptes, renforcer les Cadres de dépenses à moyen terme (CDMT), améliorer la gestion de la dette (intérieure et extérieure) ainsi que la politique de gestions des investissements, accroître la transparence des finances publiques et des marchés publics, et améliorer la production des statistiques macroéconomiques.

R3.1: Le système éducatif est renforcé, en améliorant l'accès et la qualité de l'éducation

A travers l'appui à la stratégie nationale d'éducation pour 2015-2018 du MENESRS, l'enjeu sera de pouvoir fournir des services éducatifs de base, et augmenter l'accès aux écoles, particulièrement dans les préfectures les plus vulnérables, avec un focus particulier sur les groupes vulnérables et non-scolarisés, y compris les filles, et sur la reconstruction d'un système d'éducation national fonctionnel. L'organisation des campagnes «Retour à l'école» prendront en compte les écoles privées, publiques et communautaires, et les camps de PDI. A cela s'ajoute la mise en place de mesures de protection pour les enfants sortis des groupes armés, ainsi que les enfants séparés et non-accompagnés. L'augmentation de l'accès aux écoles devra aussi passer par une réhabilitation des établissements scolaires, ainsi que des espaces d'apprentissage temporaires (ETAPes) dans les camps de PDI.

Ceci permettra de répondre aux besoins essentiels de la population, mais aussi de contribuer à la stabilité et la consolidation de la paix. L'appui au système éducatif intégrera les aspects de réconciliation et de promotion de la culture de la paix. En créant des opportunités pour les jeunes marginalisés y compris les ex-membres des groupes combattants et en élevant les niveaux de vie, d'une part, et en permettant de poser les bases du relèvement économique grâce à une main-d'œuvre plus éduquée, de l'autre, l'amélioration de ce service de base permettra d'avoir un impact majeur sur la consolidation de la paix en RCA.

L'appui aux réformes du MINESERS, notamment en termes de gestion des ressources humaines (formation des enseignants, stratégies de rétention, mise à jour du fichier du personnel, procédures d'affectation équitable/système des primes d'éloignement, renforcement de l'inspection), en termes de révision des curricula/conception et production de manuels scolaires, et la mise en place d'un système de gestion de l'information de l'éducation (EMIS), contribuera à augmenter la qualité de l'éducation.

Les activités principales envisagées dans ce secteur seront mises en œuvre à travers un appui budgétaire direct non-ciblé au profit du Trésor public, ainsi que plusieurs appuis institutionnels/assistance techniques auprès du Ministère des Finances (réforme de Gestion des Finances Publiques), du Ministère de l'Education (réforme du système éducatif), et de la Cour des Comptes (reddition des comptes). La continuation de certaines actions à impact rapide pourra également être envisagée.

L'appui budgétaire (initialement dans la forme d'un contrat d'appui à la consolidation de l'Etat/SBC) s'effectuera annuellement à travers des tranches fixes et variables. Les performances des tranches variables seront liées à une série d'indicateurs (notamment en matière de gestion des finances publiques, mobilisation des ressources internes, réforme du système éducatif) qui feront l'objet d'un suivi régulier et rigoureux de la part de la Commission européenne.

3.1.4. Indicateurs principaux

Les indicateurs de suivi-évaluation de chaque résultat escompté dans ce secteur sont repris dans le cadre logique en annexe.

3.1.5. La coordination des donateurs et le dialogue politique

L'UE a déjà financé deux appuis budgétaires : un premier d'un montant de 33 millions d'euros sur 1 an en 2014, ainsi qu'un deuxième d'un montant de 40 millions d'euros sur 2 ans en 2015.

Le FMI a octroyé trois Facilités de Crédit Rapide (FCR) entre mai 2014 et septembre 2015 pour un montant total de 22.28 MDTS. Une Facilité Elargie de Crédit (FEC) pour un montant total de 83.55 M DTS sur trois ans a également été signée en juillet 2016. Par ailleurs, la Banque mondiale a octroyé 15 MUSD d'aide budgétaire en 2016 et s'est engagé à financer 10M USD en 2017, la BAD a octroyé 11.5MUSD en 2016 et 13M USD en 2017, et la France a financé 8M USD en 2016 et s'est engagée à

fournir 8M USD en 2017. En combinaison avec l'aide européenne, ces engagements couvrent la totalité du gap de financement du Trésor public pour 2016 (50 milliards CFA) et pour 2017 (48 milliards CFA).

L'UE a également contribué aux réformes des finances publiques à travers deux projets financés sur le 10^{ème} FED: le Projet d'appui au programme de réforme globale des finances publiques (PRGF – 5 M EUR), le Programme d'appui à la sauvegarde et à la consolidation de l'Etat centrafricain (PASCEC – 3MEUR d'appui à la GFP). Le Programme régional d'appui au commerce et à l'intégration économique (PACIE– 68 M EUR) inclut également une composante sur les réformes GFP dans la zone CEMAC.

Il n'existe pas à ce jour de mécanisme actif de coordination spécifique aux appuis budgétaires, mais l'UE œuvrera pour en mettre un sur pied. Les cinq bailleurs fournissant un appui budgétaire assistent à la réunion mensuelle du Comité de Trésorerie, dont l'objectif principal est de faire le suivi de la trésorerie nationale et prévisionnelle. La coordination dans ce secteur devra être renforcée et pourra également s'appuyer sur la Cellule de suivi des réformes des finances publiques (CS-REF) du gouvernement centrafricain, ainsi qu'une formalisation des contacts directs entre PTFs.

Dans le secteur de l'Education, de nombreux PTFs ont soutenu le secteur, avec un financement total de 136,20 M USD octroyé pour la période 2015-2017. Les principaux bailleurs dans le secteur sont : l'Union européenne (23,3 M EUR), le Programme Mondial pour l'Education (Banque Mondiale - 19,2 M USD) la France (AFD et Ambassade 6 M EUR), la BAD (\$4,25 M), la Banque Mondiale (1,7 M USD), et le PAM (6,97 M USD).

Le Groupe Local des Partenaires de l'Éducation (GLPE) composé par le Ministère, UNICEF, UE, Banque Mondiale, UNESCO, AFD, BAD, Ambassade de France et PAM. Un sous-groupe du GLPE, le Cluster Education, se penche plus précisément sur la coordination des actions humanitaires. Le GLPE agit comme groupe de coordination des programmes éducation en RCA et représente le cadre formel de dialogue entre partenaires et le Ministère. Ce groupe se réunit mensuellement, échange sur la couverture des besoins dans le secteur, identifie les problématiques clés tout en assurant le partage d'informations, le plaidoyer en faveur des bailleurs et le dialogue sectoriel pour garantir une feuille de route en accord avec le Ministère. Vu l'importance donnée à l'éducation dans le PIN, l'UE pourrait reprendre la présidence du groupe parmi les bailleurs. La revue sectorielle de l'éducation en RCA, organisée par le Gouvernement se tient annuellement avec la participation des différents PTFs et permet la révision du secteur ainsi que l'établissement des recommandations importantes pour la poursuite du travail.

Les actions sous ce secteur seront coordonnées avec les autres partenaires du groupe de travail du pilier 2 "Renouveler le contrat social entre l'Etat et la population", tel que décrit dans le cadre de coordination proposé dans le chapitre 5 du RCPCA.

3.1.6. Engagements financiers et politiques du Gouvernement

Le SBC sera suivi au plus haut niveau politique par les services de la Présidence de la République, du Premier Ministre, du Ministère des Finances et du Budget et de la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC).

Le gouvernement a pris des engagements fermes vis-à-vis de ses partenaires afin de poursuivre des réformes structurelles profondes. Dans le cadre du programme de réforme de la FEC du FMI, le gouvernement a adopté un programme d'actions consolidé de court terme afin de restaurer rapidement

les pratiques de base de la gestion des finances publiques. Il comporte cinq volets visant à (i) revitaliser les recettes, (ii) sécuriser la trésorerie, (iii) débloquer la gestion budgétaire, (iv) rétablir la comptabilité et (v) restaurer le crédit de l'Etat. Ce programme a été étendu aux années 2017 et 2018 et devrait faire l'objet de plans annuels successifs, avec le soutien des équipes du FMI, afin d'étoffer ces interventions, les séquencer, les prioriser et les chiffrer.

De plus, le gouvernement appliquera strictement la loi obligeant toute personne nommée au poste de ministre à soumettre une déclaration de patrimoine avant la prise de fonction. Le gouvernement s'est également engagé à créer un comité de sages pour préparer les conditions d'une mise en œuvre d'un cadre cohérent de lutte contre la corruption, conformément aux pratiques internationales en vigueur.

Au niveau du secteur Education, la crise politico-sécuritaire a obligé le secteur à adopter des orientations exceptionnelles pour faire face aux défis de l'après-crise et conduire de manière coordonnée la relance du fonctionnement du système éducatif. Ainsi, le Ministère de l'Education et ses partenaires ont adopté un plan de transition couvrant la période 2015-2017 – prolongé jusqu'en 2018 – en remplacement de la phase 2 de la Stratégie Nationale du Secteur de l'Education (SNSE 2008-2020). Le plan de transition comporte trois objectifs principaux :

- (i) Faciliter la transition entre les activités d'urgence et les conditions normales d'enseignement ;
- (ii) S'assurer que le système d'enseignement primaire et secondaire est en mesure d'atteindre le niveau des résultats obtenus avant la crise de 2012 en ce qui concerne l'accès aux écoles et la qualité de l'éducation ; et
- (iii) Rétablir la capacité des autorités éducatives à développer des perspectives d'éducation à long terme et une stratégie sectorielle.

Le Président de la République, étant enseignant de profession, est particulièrement sensible et attentif aux problématiques liées au secteur de l'éducation. Il a augmenté la part du budget national allouée à l'éducation de 8% en 2016 à 16% en 2017.

Par ailleurs, le Ministre de l'Education a sollicité les PTFs afin de mettre en place un groupe de travail de haut niveau pour orienter la révision du Plan de Transition 2015-2018 et d'un Plan Sectoriel 2019-2028. Ce travail est basé par les recommandations de la revue 2016 du secteur de l'éducation, ainsi que du Rapport d'état du système d'éducation (RESEN) qui sera effectué en 2017.

3.1.7. Evaluation environnementale

Une évaluation environnementale spécifique à ce secteur n'est pas pertinente.

3.1.8. Evaluation globale des risques de l'intervention sectorielle

Certains risques doivent être pris en compte pour la mise en œuvre des actions du secteur, à savoir : (i) une dégradation de la situation sécuritaire: dans le contexte de l'éducation, ce risque se traduit par la destruction des infrastructures scolaires, l'abandon de postes des enseignants, et l'incapacité des élèves à se rendre à l'école; (ii) un regain d'instabilité politique; (iii) des changements fréquents de Ministres et/ou une inertie due au manque d'expérience; (iv) des blocages institutionnels retardant l'adoption et la mise en œuvre de réformes; (v) la faible capacité de l'administration. Par ailleurs, les risques liés à la non-intervention dans le secteur sont conséquents. Le risque de non-paiement des salaires publics, et de non-maintien du niveau minimum d'investissements sociaux au profit de la population, pourrait réenclencher une crise sociale et affaiblir d'avantage la situation de fragilité du pays.

Néanmoins, les hypothèses suivantes devront permettre de mitiger ces risques, à savoir : (i) la présence de la MINUSCA doit permettre de maintenir la paix, (ii) l'amélioration progressive de la situation du pays renforcera la légitimité du gouvernement, (iii) la continuité des investissements des PTFs permettra de maintenir le cap sur les réformes, (iv) la volonté politique du nouveau Président envers la réforme des finances publiques et envers le secteur de l'Education continuera d'être forte et publiquement affichée, (v) les appuis de la communauté internationale continueront de renforcer les capacités de l'administration dans le domaine de la GFP, et (vi) le dialogue et la coordination entre le gouvernement et les PTFs dans ce secteur se formalisent et se maintiennent.

3.2. Secteur 2: Réforme du secteur de sécurité et Gouvernance démocratique

3.2.1. Objectif général

L'objectif général est la restauration de l'Etat de droit en RCA en renforçant la performance des secteurs de la sécurité et de la justice, et en améliorant la gouvernance démocratique et les processus électoraux.

3.2.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques sont:

OS 1 : Contribuer à la réforme du secteur de la sécurité (RSS),

OS 2: Promouvoir les processus démocratiques

3.2.3. Résultats principaux

R1.1 : Le secteur de la sécurité est réformé, performant et redevable

Les activités dans ce domaine porteront principalement sur (i) le cadre légal et réglementaire, (ii) la gestion des ressources humaines et financières et (iii), le redéploiement des services de sécurité sur le territoire national.

La révision et l'adoption du cadre légal et réglementaire de la sécurité intérieure sera appuyée à travers une révision du cadre légal et réglementaire du Ministère de l'Intérieur, de la Police, de la Gendarmerie, et de la Protection Civile (structure, organisation, et statut).

Cet appui sera coordonné avec la MINUSCA, ainsi qu'avec l'appui que la mission EUTM-RCA fournit pour la réforme du secteur de la défense dans le cadre d'une approche globale à la réforme du secteur de la sécurité, l'objectif étant de contribuer à un secteur de la sécurité redevable, respectueux des principes de bonne gouvernance, représentatif de l'ensemble des composantes de la société centrafricaine et fiscalement soutenable.

Pour ce qui est de la rationalisation et l'assainissement de la gestion des ressources humaines, il est prévu d'appuyer la mise en place d'un système de gestion des effectifs, ainsi que d'un système transparent de plans de carrière des effectifs des différentes forces de sécurité, ainsi que des Ministères compétents. Les structures de contrôle interne et d'inspection disciplinaire, ainsi que les services administratifs/financiers et de logistique seront aussi renforcées.

Il est également prévu d'appuyer l'adoption d'un plan national de redéploiement sur le territoire national des forces de sécurité et la réhabilitation et l'équipement des postes frontières avec un plan de formation des effectifs ainsi que la formation des effectifs de sécurité intérieure et des douanes en gestion des frontières. Les questions sécuritaires liées à la lutte au braconnage et aux trafics des

ressources animalières seront traitées dans le programme régional Paix et Sécurité, qui démarrera en 2017.

Pour finir, le développement des capacités des services de la sécurité intérieure peut être amélioré avec des programmes de formation et de l'équipement non-létal en complémentarité aux activités des Nations Unies qui sont l'acteur avec la responsabilité primaire pour la réforme des services de la sécurité intérieure.

L'action s'attachera à favoriser la mise en place d'une capacité opérationnelle progressive dès le lancement des projets. Ceci afin de servir l'exemplarité, développer l'expérience et l'appropriation, permettre – sans attendre - une participation nationale croissante de réponse aux éventuelles menaces et/ou crises. L'action nationale interviendra en complément puis en association avec les forces multinationales dont l'implication doit décroître au fur et mesure des déroulements des projets.

R1.2 : Les services de la justice sont réformés

Les activités dans ce domaine porteront notamment sur (i) la mise en œuvre de la réforme des services de la justice, y inclut l'administration pénitentiaire, (ii) la mise en place opérationnelle de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales, et (iii) le redéploiement de la chaîne pénale sur le territoire national.

Tout d'abord, il est prévu d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique sectorielle de la justice et des plans d'actions y afférents, la formation du personnel judiciaires et des auxiliaires de justice, l'harmonisation de la législation nationale avec les textes internationaux (notamment OHADA), la ratification d'instrument juridiques internationaux (notamment sur les droits de l'Homme), la formation des acteurs nationaux pour l'appropriation des procédures judiciaires et du respect des droits de l'Homme et sur les violences basées sur le genre (VBG), le redéploiement progressif des services de justice sur le territoire national, et la déconcentration des services auxiliaires de justice (notaires, avocats, huissiers).

A travers son appui à la justice ordinaire, l'Union Européenne contribuera à la justice transitionnelle et éventuellement à la Cour Pénale Spéciale qui s'appuiera en partie sur les ressources et structures de la justice ordinaire. En termes de mécanismes de justice transitionnelle et dans la perspective du processus de réconciliation nationale, la mise en place d'une Commission Vérité, Justice, Réparations, Réconciliation est l'une des recommandations principales du Forum de Bangui (Mai 2015).

Concernant l'administration pénitentiaire, les activités porteront principalement sur la réforme et le redéploiement du personnel sur le territoire, conformément aux standards internationaux. En particulier, il est prévu d'appuyer la vulgarisation de la loi pénitentiaire et de ses décrets d'application auprès du personnel pénitentiaire, des autorités judiciaires, des forces de sécurité intérieure, des autorités centrales et déconcentrées ; la formation du personnel pénitentiaire suivant les standards internationaux, y compris sur les « Règles Nelson Mandela¹¹»; la réhabilitation et équipement d'établissements pénitentiaires respectant les normes internationales ; et l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de formation et de réinsertion sociale des détenus.

Pour ce qui concerne la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales (CNDHLF), il est prévu d'appuyer l'élaboration et l'adoption de la loi sur la CNDHLF conformément aux principes de Paris, la désignation des membres de la CNDHLF, la formation de membres de la

¹¹ Ensemble de règles minimales des Nations Unies pour le traitement des détenus.

CNDHLF et la sensibilisation des acteurs nationaux sur le fonctionnement de la commission, ainsi que le renforcement des capacités des acteurs nationaux dans l'élaboration et la soumission de rapports aux organes compétents.

R2.1 : Le processus électoral est renforcé

Les activités dans ce domaine porteront principalement sur l'appui à l'Autorité Nationale des Elections (ANE). En particulier, il est prévu de fournir l'assistance technique nécessaire pour améliorer le fonctionnement de l'ANE, renforcer les capacités des membres de l'ANE et appuyer la campagne d'information et sensibilisation en préparation des élections à venir. Dans la conception et définition de ces actions il faudra se baser sur les recommandations contenues dans le rapport final de la Mission d'Expertise Electoral de l'UE en RCA en 2015-2016 (datant de juin 2016 et partagé avec les autorités Centrafricaines) ainsi que capitaliser sur les leçons apprises lors de la mise en œuvre de l'Assistance Technique auprès de l'Autorité Nationale des Elections.

L'objectif sera de renforcer le processus électoral en vue des élections futures (e. a. municipales, régionales et sénatoriales), ainsi que l'élection présidentielle de 2021. En particulier, il s'agira de renforcer l'ANE afin de garantir des élections libres, justes, transparentes et ouvertes à tous. Il s'agira également d'appuyer la participation pleine et entière des femmes, ainsi que la participation des réfugiés et déplacés centrafricains, à tous les niveaux et toutes les phases du processus électoral. La question de l'enregistrement des électeurs sera analysée, entre autre sur base des enseignements tirés des dernières élections, et sera mise en lien avec la problématique de l'identification des citoyens centrafricains et de l'état civil en général.

R.2.2 L'Assemblée nationale est renforcée

L'objectif est de jeter les bases d'une gouvernance politique représentative et responsable, encouragée par la création et le renforcement des institutions démocratiques, dans le respect de la Constitution et en appui aux processus de planification nationale.

Notamment, les activités dans ce domaine porteront principalement sur le renforcement de l'Assemblée Nationale (AN) en RCA. En particulier, il est prévu d'appuyer l'élaboration d'une stratégie de renforcement du système législatif et de modernisation des procédures et processus législatifs de l'AN, le renforcement des capacités des députés et fonctionnaires de l'AN au travers de formations thématiques et techniques, un appui technique et thématique ponctuel (p.ex. dans le domaine de la GFP et du genre), et une sensibilisation des élus et des fonctionnaires par rapport aux rôles et responsabilités de la fonction publique parlementaire et des services techniques (notamment dans les domaines de la planification et du contrôle). L'interaction avec la cour des comptes pourra également être prise en compte.

En termes de méthode de mise en œuvre, ce secteur verra une combinaison de projets classiques (notamment pour la partie des infrastructures), de l'appui institutionnel avec de l'assistance technique, ainsi que des jumelages avec institutions similaires en Afrique.

3.2.4. Indicateurs principaux

Les indicateurs de suivi-évaluation de chaque résultat escompté dans ce secteur sont repris dans le cadre logique en annexe.

3.2.5. La coordination des donateurs et le dialogue politique

En décembre 2013, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a autorisé le déploiement d'une force de l'ONU (MISCA devenue MINUSCA) et d'une force française « Sangaris ». En février 2014, l'UE a lancé l'opération militaire « EUFOR-RCA », qui s'est suivie de la mission de conseil « EUMAM » et puis la mission de formation « EUTM-RCA ». L'EUTM a pour mandat de renforcer les capacités des FACA, tout en continuant à conseiller le ministère de la défense et de l'état-major général, pour une période de deux ans (2016 – 2018). L'UE a également financé trois projets d'appuis d'urgence à la Police et la Gendarmerie à travers l'IcSP pour un montant de 7,6M EUR.

Dans le secteur de la sécurité, le mécanisme de coordination est le Comité de Coordination Technique (CCT) placé auprès de la Présidence. Il se réunit régulièrement et inclut tous les PTFs impliqués dans le secteur.

L'UE intervient dans le secteur de la justice à hauteur de 15 MEUR avec le projet de Réhabilitation des Secteurs de la Justice et de la Police (RESEJEP) sur le 10^{ème} FED. Les objectifs du programme sont de (i) renforcer l'administration de la justice, (ii) renforcer l'administration pénitentiaire et (iii) professionnaliser la police. Les autres principaux bailleurs qui interviennent dans ce secteur sont les agences et institutions des Nations Unies.

Dans le secteur de la justice, un mécanisme de coordination formel entre le gouvernement et les PTFs sous la présidence du Ministère de la Justice a été constitué par arrêté ministériel en octobre 2015. La première réunion formelle aura lieu en début de l'année 2017. Il existe aussi un mécanisme de coordination pour la mise en place de la Cour Pénale Spéciale dans le cadre du Fonds Ezingo, faisant partie de la structure de coordination du RCPCA. Dans le domaine de la Sécurité Intérieure, il existe également un Groupe de Coordination des Acteurs Internationaux, animé et présidé par la MINUSCA-RSS, et composé par le PNUD, UE, UNMAS, UNPOL et Ambassade de France, qui se réunit régulièrement, et auquel l'UE participe régulièrement depuis Avril 2016.

Il n'existe pas de mécanisme de coordination formel dans le domaine électoral, mais l'appui technique à l'Autorité Nationale des Elections pourrait établir ces mécanismes.

Les actions sous ce secteur seront coordonnées avec les autres partenaires du groupe de travail du pilier 1 " Soutenir la paix, la sécurité et la réconciliation" ainsi que du pilier 2 "Renouveler le contrat social entre l'Etat et la population", tel que décrit dans le cadre de coordination proposé dans le chapitre 5 du RCPCA.

3.2.6. Engagements financiers et politiques du Gouvernement

Les autorités nationales sont conscientes des défis auxquels ils doivent faire face. Le gouvernement s'est donné quatre (4) objectifs prioritaires interdépendants pour soutenir la paix, la sécurité et la réconciliation dans le cadre du pilier 1 du RCPC:

- 1) Appuyer la réduction de la violence par le désarmement, et la réintégration des ex-combattants et des enfants associés aux groupes armés ;
- 2) Promouvoir la stabilité par la réforme des forces de défense et de sécurité intérieure ;
- 3) Réformer l'institution judiciaire et promouvoir la fin de l'impunité ;
- 4) Mettre en œuvre la Stratégie Globale de Réconciliation Nationale, et mettre en place les conditions favorables pour le retour des réfugiés et des solutions durables pour les personnes déplacées.

3.2.7. Evaluation environnementale

Une évaluation environnementale spécifique à ce secteur n'est pas pertinente.

3.2.8. Evaluation globale des risques de l'intervention sectorielle

Certains risques doivent être pris en compte pour la mise en œuvre des actions de ce secteur, à savoir : (i) une dégradation de la situation sécuritaire et une prise du pouvoir par les armes, (ii) les institutions de la sécurité n'assument pas leurs fonctions régaliennes et l'état d'insécurité perdure, (iii) l'absence d'éthique républicaine dans le recrutement, la gestion et les comportements des forces de sécurité intérieure, notamment vis-à-vis des femmes et enfants, (iv) la porosité des frontières et vulnérabilité aux trafics de tout genre facilitant la prolifération des armes, (v) les institutions de la justice restent inféodées au pouvoir politique et n'assument pas leurs fonctions au bénéfice de la justice transitionnelle, la justice personnelle expéditive, et la justice parallèle des groupes armés, (vi) la continuation des violations des droits de l'Homme, de la corruption, et prévalence de l'impunité.

Néanmoins, les hypothèses suivantes devront permettre de mitiger ces risques : (i) la MINUSCA continue de maintenir la paix, (ii) les forces de sécurité continuent d'être appuyées et se renforcent progressivement pour assurer la sécurité des citoyens, (iii) la réorganisation et réforme des forces de sécurité renforce leur légitimité, (iv) le gouvernement montre une détermination effective à créer des forces de sécurité intérieures qui sont représentatives de la société et a la capacité à mettre en œuvre les examens nécessaires. (v) l'appui du FED et des autres PTFs, contribue au renforcement du contrôle des frontières, (vi) les ressources allouées au secteur de la justice sont augmentées pour correspondre aux besoins de fonctionnement des institutions concernés, (vii) la volonté politique du gouvernement de promouvoir l'Etat de droit et la bonne gouvernance est maintenue, (viii) la volonté politique du gouvernement de réformer le système d'état civil est maintenue.

3.3. Secteur 3: Résilience rurale et création d'emploi

3.3.1. Objectif général

L'objectif général est de promouvoir la lutte contre la pauvreté et les inégalités en favorisant une dynamique de croissance durable et de création d'emploi dans les secteurs productifs en RCA.

3.3.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques dans ce secteur sont :

OS1: Appuyer l'agriculture de subsistance pour réduire l'insécurité alimentaire et la malnutrition, et accroître la résilience des populations vulnérables

OS 2: Promouvoir les filières de production/chaînes de valeur les plus prometteuses et résilientes aux changements climatiques en fonction du contexte local

OS 3: Appuyer la formation technique et professionnelle dans les filières agricoles

Les actions relatives à ce secteur seront mises en œuvre entre autres à travers des programmes communautaires incluant des actions facilitant le dialogue et la réconciliation entre différentes communautés, favorisant la réintégration des retournés et éventuellement des miliciens, et finalement favorisant la réduction de la violence afin de promouvoir un environnement favorable au retour de

l'activité économique. Elles seront complémentaires avec d'autres actions mises en œuvre par d'autres instruments de l'UE.

3.3.3. Résultats principaux

R.1.1: La sécurité alimentaire et la nutrition des communautés et ménages est renforcée

Les activités dans ce domaine valoriseront les potentialités du secteur primaire (agriculture, élevage, pêche, aquaculture) afin d'améliorer la capacité de résilience des agriculteurs de subsistance et relancer durablement le développement rural. Ceci se fera moyennant : la facilitation de l'accès aux moyens de production, la promotion de la recherche et le développement appliqués, et une sensibilisation des populations aux questions de malnutrition.

Concernant les moyens de production, il s'agira de soutenir l'accès, la production locale d'intrants agro-pastoraux et halieutiques et de faciliter l'accès à une mécanisation agricole adaptée ou/et à la traction animale. Des interventions viseront également le soutien de la production durable de produits forestiers non-ligneux (PFNL).

En ce qui concerne la recherche appliquée, il s'agira d'appuyer les institutions telles que les centres régionaux polyvalents de recherche (CRPR), stations de recherche, points d'appui et laboratoires universitaires. Il s'agira également d'appuyer l'élaboration d'études, tels que des cartographies d'unités de paysages ou/et des potentialités des zones agro-écologiques, ou des études de marchés des cultures prioritaires d'exportation et de substitution aux importations, parmi d'autres.

Pour les communautés rurales, il s'agira d'appuyer leurs capacités organisationnelles à travers notamment des « caisses de résilience », des systèmes intégrés de « champs-écoles-paysans » et des groupes d'agri-multiplicateurs produisant des semences améliorées, entre autres. Un accent sera mis sur la sensibilisation à la gestion durable des ressources naturelles et à l'efficacité énergétique, y compris l'atténuation des impacts sur le changement climatique et des stratégies d'adaptation, ainsi que sur des bonnes pratiques de nutrition. L'objectif sera également de promouvoir la cohésion sociale, la culture de l'épargne et du crédit, et le partage des bonnes pratiques.

D'une façon générale, les activités dans ce domaine chercheront à assurer la complémentarité et la coordination avec d'autres instruments existants dans le domaine de la sécurité alimentaire, notamment la réponse d'urgence assurée par les acteurs humanitaires.

R2.1 : La productivité agricole est améliorée

Les activités dans ce domaine seront axées sur l'accroissement de la productivité, avec un appui à la diversification productive et aux filières de production/chaînes de valeur les plus prometteuses, selon les caractéristiques particulières de chaque territoire, grâce notamment à des actions de transformation agro-alimentaire et de commercialisation, ainsi qu'au renforcement des capacités organisationnelles des communautés rurales et de leur potentiel de développer les filières de production et la diversification économique.

Les activités dans ce domaine viseront également à construire des infrastructures rurales et microréalisations qui permettent d'améliorer la production, transformation, distribution et commercialisation des produits, afin de favoriser le développement endogène et les échanges commerciaux. En particulier, il s'agira de réaliser des actions dans les domaines suivants : (i) transport, (ii) énergie, (iii) accès à l'eau et irrigation, (iv) transformation et commercialisation. Les réalisations permettant un travail à haute intensité de main-d'œuvre seront favorisées.

Les infrastructures de transport devront permettre d'améliorer l'accès aux marchés tout en préservant les zones protégées. Il conviendra de : élaborer un schéma directeur des infrastructures de transport y compris fluvial, élaborer des études de faisabilité et d'impact, redéfinir la politique d'entretien des infrastructures. Ponctuellement, il s'agira aussi de réhabiliter certaines routes nationales, pistes rurales, infrastructures fluviales et ouvrages d'art (ponts...).

L'électrification rurale devra promouvoir l'accès aux services et relancer les industries de transformation. Il s'agira de réhabiliter et renforcer les capacités de production décentralisée dans les villes de province et en milieu rural, notamment grâce aux énergies renouvelables ainsi que l'utilisation de systèmes énergétiques autonomes (systèmes solaires domestiques, microcentrales hydroélectriques, biogaz). Il s'agira aussi de promouvoir une utilisation rationnelle du bois-énergie (fours de cuisson efficaces, etc.). Une étude relative à l'état des lieux du secteur de l'énergie devra être finalisée et mise en application.

Les infrastructures d'irrigation devront améliorer la productivité du secteur primaire, mais pour cela il conviendra d'adopter une stratégie en matière d'aménagements ruraux et d'irrigation pour améliorer la gestion durable de l'eau.

Les infrastructures de transformation et de commercialisation dynamiseront les chaînes de valeur locales. Il s'agira de fournir des kits de transformation des produits, mais aussi d'investir dans les infrastructures telles que des plateformes multifonctionnelles, des marchés à bétail, des aires d'abattage, les bassins de rouissage, des aires de séchage, des boutiques d'intrants ou de pièces de rechange, des fours de séchage (poissons, mangue et autres fruits), etc.

R3.1: Des formations techniques et professionnelles de qualité favorisent l'emploi productif.

Les activités dans ce domaine viseront à renforcer le capital humain à travers une formation professionnelle de qualité, en vue d'améliorer la productivité et fournir la main d'œuvre adaptée aux besoins du secteur agricole, ainsi qu'à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes (y compris les jeunes non-scolarisés et les ex-combattants). Les actions porteront dans les domaines de (i) la réhabilitation d'établissements de formation, ainsi que (ii) à la formation, la mise à niveau et le recyclage des formateurs, (iii) la promotion d'activités génératrices de revenus (agricoles ou non-agricoles) en milieu rural et périurbain afin de renforcer la résilience des communautés locales et (iv) faciliter l'accès au crédit des jeunes agriculteurs.

En termes de méthode de mise en œuvre, le Fonds Fiduciaire Békou serait le véhicule privilégié pour ce secteur, surtout dans la phase initiale dans laquelle la présence de l'Etat sur le territoire le plus éloigné et rural de la RCA est encore limité par des contraintes sécuritaires. Une coordination étroite sera assurée avec les autres bailleurs actifs dans ce secteur.

3.3.4. Indicateurs principaux

Les indicateurs de suivi-évaluation de chaque résultat escompté dans ce secteur sont repris dans le cadre logique en annexe.

3.3.5. La coordination des donateurs et le dialogue politique

Dans le domaine du développement local, le 10^{ème} FED avait déjà appuyé les Pôles de Développement avec les projets « 1^{ère} phase » (27,3M EUR) et « PDD-Eau » (14M EUR), ainsi que à travers le « Programme pluriannuel de microréalisations » (PMR - 4,15M EUR). Le Fonds Békou, pour sa part,

a financé le « Programme de relance économique et d'autonomisation des acteurs » (11M EUR) et s'apprête à étendre son action ("phase II" 18 M€).

Sous le PDD, le 10^e FED a appuyé le redéploiement de l'administration dans 16 préfectures sur 17 et 68 sous-préfectures sur 78. Le PNUD a également contribué au redéploiement de l'administration et au relèvement socio-économique local à travers le programme « Mangio » dans 16 Préfectures du pays (22 M USD). La France, elle, a appuyé le « Projet de redéploiement des services déconcentrés, de renforcement de la cohésion sociale et de relèvement en Centrafrique (Projet 3R) » (3,7M EUR).

Dans le domaine de la sécurité alimentaire, l'UE a mobilisé le Programme Thématique de Sécurité Alimentaire pour de nombreux projets tels que celui de la « Consolidation de la résilience des moyens des communautés affectées par la succession des crises » (2,7M EUR), et trois autres projets dans le domaine (2,3 M EUR), ainsi que les projets de ECHO via le PAM/FAO/ONGIs. Le projet Ecosystèmes Fauniques du Nord-Est RCA (ECOFAUNE-RCA) de 4,8MEUR et l'« Appui au secteur de l'entretien routier et au transport par voie d'eau » (14,5M EUR) sont également pertinents. Le Fonds Békou, pour sa part, a financé « Programme de relance économique et d'autonomisation des acteurs économiques centrafricains » (11M EUR), le « Programme d'appui à la production alimentaire pour la résilience et la cohésion sociale» (10 M EUR) et le « Programme Ecofaune+ » (5,5 MEUR).

De son côté, ECHO a appuyé dès le début de la crise une réponse d'urgence aux besoins plus immédiats et à renforcer la sécurité alimentaire des populations affectées par la crise.

Dans le domaine de la gestion durable des espaces protégés et de leur périphérie, le Programme Indicatif Régional avec son volet ECOFAC VI apportera un appui à la continuation coordonnée du projet ECOFAUNE dans le Nord-Est RCA (7 M EUR) et du projet Chinko dans la zone Sud-Est (5 M EUR).

Les actions sous ce secteur seront coordonnées avec les autres partenaires du groupe de travail du pilier 3 " Assurer le relèvement économique et la relance des secteurs productifs" ainsi que du pilier 2 "Renouveler le contrat social entre l'Etat et la population", tel que décrit dans le cadre de coordination proposé dans le chapitre 5 du RCPCA.

3.3.6. Engagements financiers et politiques du Gouvernement

Le Gouvernement a élaboré un « *Programme National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle* » (PNIASAN) en 2013, qui comprend les filières végétales et animales, ainsi que le développement des produits forestiers non ligneux (PFNL) alimentaires et la promotion des filières pêche et aquaculture, ainsi que la mise en place d'un système national de gestion de stock de sécurité et le renforcement des capacités institutionnelles, techniques et d'informations en matière de prise en charge nutritionnelle.

Dans une perspective d'actualisation du PNIASAN, le gouvernement a adopté une « *Feuille de Route de la Relance Agricole* » et son plan d'action 2016-2018, reposant sur une collaboration étroite entre le gouvernement et ses partenaires. Il ambitionne de (i) améliorer la capacité de résilience en relançant durablement les activités agropastorales et de développement économique des communautés et ménages vulnérables, (ii) favoriser la réconciliation nationale des communautés fragilisées par la crise, (iii) promouvoir l'entrepreneuriat et l'insertion professionnelles des jeunes pour la cohésion sociale et la modernisation de l'agriculture, et (iv) consolider et améliorer la gouvernance et la compétitivité de l'agriculture centrafricaine.

3.3.7. Evaluation environnementale

Des évaluations d'impact environnemental spécifiques aux projets dans ce secteur seront réalisées en fonction de la nature des projets.

3.3.8. Evaluation globale des risques de l'intervention sectorielle

Certains risques doivent être pris en compte pour la mise en œuvre des actions du secteur, à savoir : (i) une dégradation de la situation sécuritaire qui engendre une destruction des infrastructures économiques et sociales, l'insécurité des biens et des personnes, une perte de capitaux et une réduction des investissements, l'exode de capital humain, la destruction de capital social et l'incapacité d'opérer dans certaines régions, (ii) la faiblesse des institutions territoriales impliquées, (iii) des recettes fiscales insuffisantes et un manque d'investissements de l'Etat, (iv) la faible capacité d'absorption du secteur primaire, ainsi que (v) une baisse des cours des produits d'exportation (coton, café, tabac, etc.) et/ou une hausse du prix des importations (pétrole).

Néanmoins, les hypothèses suivantes devront permettre de mitiger ces risques, à savoir : (i) la présence militaire internationale maintient un degré de stabilité sécuritaire, (ii) les actions permettent un renforcement des capacités des autorités locales et des autres acteurs locaux, (iii) le programme de réforme du gouvernement est poursuivi avec diligence et rigoureusement suivi par les bailleurs, (iv) les procédures du Fonds Békou - qui serait le véhicule de mise en œuvre de ce secteur- facilitent les engagements et décaissements du FED dans le secteur primaire, (v) une planification stratégique des finances publiques permet de lisser les effets néfastes des chocs macroéconomiques externes.

4. APPUI À LA STRUCTURATION ET PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE À LA VIE PUBLIQUE

Une mesure d'appui à la société civile d'un montant indicatif maximale de 4 millions d'euros est prévue.

Dans un contexte de post-conflit et d'Etat fragile, le rôle de la société civile est central à l'atteinte de tous les objectifs fixés par le présent PIN. En effet, la société civile doit pouvoir porter les principes de redevabilité et de transparence dans le processus de reconstruction de l'Etat et de cohésion sociale en RCA, l'éducation, la gouvernance et le développement rural.

A ce titre, le principal objectif de cet appui sera d'appuyer la participation de la société civile au processus de dialogue, paix et réconciliation nationale, et de cohésion sociale. Cet appui sera complémentaire au projet IcSP dans ce domaine ainsi qu'à ceux à caractère humanitaire dans les domaines du dialogue d'urgence, et permettra de cibler une plus grande diversité d'acteurs et d'interventions.

Le concept de société civile se doit de rester large, et inclure d'autres acteurs sensibles de participer à la reconstruction du pays, tels que les associations commerciales ou les universités. Les administrations locales seront des partenaires de choix des acteurs non-étatiques.

Pour ce qui concerne les campagnes d'information, de sensibilisation, de formation, et d'échanges d'expérience, elles porteront sur la promotion de l'égalité des genres, du développement durable et du respect de l'environnement, d'une culture de la paix, la création d'un environnement favorable au retour des déplacés, la gestion pacifique des conflits, la justice transitionnelle, la médiation communautaire, l'éducation à la citoyenneté, la démocratie à la base, la promotion de la redevabilité parlementaire vis-à-vis des communautés locales, les activités socio-récréatives pour la jeunesse pour

rebâtir les valeurs / repères, l'alphabétisation axée sur les compétences de vie (notamment pour les femmes, les filles et les enfants). L'utilisation et la promotion des arts, sous toutes leurs formes, pourra être un véhicule efficace dans ce domaine.

Pour ce qui concerne le renforcement des capacités des médias, il est prévu d'appuyer le renforcement des capacités et les moyens matériels des médias (publics, associatifs et privés) afin de promouvoir la cohésion sociale, la bonne gouvernance, la tolérance, et la paix en RCA.

Il a été souligné lors de l'atelier avec la société civile organisée en marge de la conférence de Bruxelles qu'afin que la société civile puisse participer dans les processus de dialogue et de réconciliation nationale et de cohésion sociale, il apparaît urgent de mettre en place un cadre légal et fiscal clair et propice à l'épanouissement des ONGs, aussi bien nationales qu'internationales. L'Union Européenne suivra de près l'évolution de la législation à ce sujet.

5. ENVELOPPE B

Une enveloppe B a été alimentée d'urgence afin de répondre aux besoins d'urgence liés à la situation de fragilité de la RCA. Cette allocation d'un montant de 40 MEUR a été mise en œuvre à travers un programme d'appui budgétaire de type State-Building Contract (SBC) pour la consolidation de l'Etat. Une enveloppe additionnelle de 15 M EUR a également été mobilisée en 2016 pour les besoins urgents en sécurité alimentaire.

En cas de nécessité, une décision de financement additionnelle destinée à couvrir un besoin de financement imprévu et urgent pourra être prise, indépendamment du statut de l'allocation B indicative susmentionnée.

6. Autres mesures d'appui

6.1. Mesure d'appui à la mise en œuvre du 11^{ème} FED

Une mesure d'appui à la mise en œuvre du 11^{ème} FED d'un montant indicatif maximal de 4 millions d'euros est prévue afin de (i) mettre en place une facilité de coopération technique (FCT), et (ii) d'appuyer l'Ordonnateur National (ON) dans la mise en œuvre du FED en RCA.

La Facilité de coopération technique (FCT) aura pour objectif de mobiliser des appuis techniques afin d'accompagner l'identification, la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation d'actions du 11^{ème} FED. Elle interviendra pour renforcer les capacités de l'Ordonnateur National (ON) et des ministères du gouvernement impliqués dans la mise en œuvre des projets financés par le FED.

L'appui à l'ON en RCA aura pour objectif de l'appuyer dans l'exécution des tâches et responsabilités qui lui reviennent conformément à l'Article 35 de l'Annexe 4 des Accords de Cotonou.

La cellule d'appui à l'ON FED (CAONF), bénéficiera d'assistance technique (long terme et court terme) ainsi que de moyens opérationnels pour la mise en œuvre des projets FED. En particulier, cet appui aura pour vocation de : (i) renforcer les capacités de la CAONF à répondre aux exigences de l'UE en termes de programmation, conception, mise en œuvre, et évaluation des projets FED et de gestion des procédures; (ii) renforcer ses fonctions d'appui et d'interface avec les ministères techniques et les équipes de gestion des projets et programmes de l'UE; et (iii) améliorer la coordination et la rationalisation de l'aide (provenant du FED, du fonds Bêkou ou d'autres bailleurs).

Cette mesure d'appui à la mise en œuvre du 11^{ème} FED n'est pas considérée comme un secteur et sera donc programmée en dehors du plafond autorisé pour les trois secteurs de concentration. Elle ne pourra pas être utilisée pour financer de petits projets dans des secteurs additionnels aux secteurs sélectionnés, ni pour des actions liées aux questions transversales.

ANNEXES

Annexe 1: Aperçu du pays

(Variation annuelle en pourcentage)	2012	2013	2014	2015	2016
PIB à prix constants	4,1	- 36,7	1,0	4,9	5,2
Exportations biens en volume	11,3	- 50,8	- 28,1	4,9	32,4
Importations biens en volume	22,1	- 29,6	77,5	18,8	12,6
Transferts courants	1,0	1,3	8,7	3,3	0,5
Investissements brut Etat	6,2	1,7	2,1	4,7	6,2
Investissements brut secteur privé	8,8	7,0	8,1	9,3	10,6
Solde transactions courantes	- 4,6	- 3,0	- 5,6	- 9,0	- 10,1
Balance des paiements	3,0	2,8	- 2,6	- 2,2	- 4,4
Recettes (y c dons)	16,4	8,4	15,7	14,3	13,0
Recettes intérieures	11,5	5,6	4,9	7,1	8,1
Dépenses	16,4	14,9	12,7	14,9	17,1
Solde primaire intérieur	0,5	- 7,0	- 5,1	- 3,0	- 3,3
Dette du secteur public	23,5	38,5	51,1	48,5	47,2
Dont dette intérieure	13,8	24,0	36,4	34,0	30,3

Source : FMI.

Annexe 2: Matrice des PTF Partenaires Techniques et Financiers (2016-2020)

	Bailleur	Année	Développement et reconstruction (M USD)	Aide humanitaire (M USD)	Autre (M USD)	Grand Total (M USD)
	EU	2016-2020	389	47	22.5	450
Etats Membres UE	CZ	2016-2018		0.3		0.3
	DE	2016-2017	20.4	16.5		36.9
	IE	2016-2018		17.6		17.6
	FR	2017-2020	118.0			118
	IT	2016-2019		21.7		21.7
	LUX	2017-2019	6.7	7		13.7
	NL	2016-2020	7.4	12.2		19.6
	SE	2016		20		20
	UK/DFID	2016-2018		80		80
		Total EM UE		152.5	175.3	
Bilateraux	Japan			1.5		1.5
	Switzerland	2016-2017		13.4		13.4
	US		11.7			11.7
	Timor Lest			1.5		1.5
	Norway			5.5		5.5
		Total Bilateraux				
Organisations internationales	AfDB		400			400
	Arab Bnaks and Funds		391			391
	BDEAC		34.9			34.9
	CEMAC		30.1			30.1
	IMF		115.8			115.8
	WB	2016-2020	500			500
		Total OI		1471.7		

Source : Conférence de Bruxelles, novembre 2016

Annexe 3: Matrice des bailleurs (2016-2020)

	Allemagne	BAD	BM	Canada	Danemark	France	G-B	Italie	Japon	Luxembourg	ONU	Pays-Bas	Suède	Suisse	UE	TOTAL
Education	-	-	-	€ 88M	-	€10.25M	-	-	-	-	-	-	-	-	-	€11.13M
Santé	-	-	€25.64M	€1.10M	-	€2.23M	€6.29M	€1.10M	€ 88M	-	-	-	-	€ 53M	€54.68M	€92.45M
Population/santé et fertilité	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Eau et assainissement	-	€14.36M	€37.03M	-	-	€2.00M	-	-	-	-	-	-	-	-	€18.34M	€71.73M
Gouvernement et société civile	-	€7.86M	€35.37M	-	€1.07M	€5.32M	-	-	€11.35M	€ 50M	€27.90M	€5.20M	-	€ 26M	€231.25M	€326.08M
Infrastructure et services sociaux divers	-	€31.37M	-	€ 88M	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	€9.00M	€41.25M
Transports et entreposage	-	-	€17.68M	-	-	€12.50M	-	-	-	-	-	-	-	-	€33.70M	€63.88M
Communications	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Énergie	-	€40.55M	€7.07M	-	-	€4.60M	-	-	-	-	-	-	-	-	-	€52.22M
Banques et services financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entreprises et autres services	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agriculture	-	-	-	€ 44M	-	€3.23M	€8.24M	€ 30M	€4.66M	-	-	-	-	€ 48M	€12.45M	€29.80M
Sylviculture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pêche	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Industries manufacturières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Industries extractives	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Construction	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Politique commerciale et réglementations et ajustement lié au commerce	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	€68.00M	€68.00M
Tourisme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Protection de l'environnement	-	€6.40M	-	-	-	€6.50M	-	-	-	-	-	-	-	-	€27.87M	€40.77M
Autres multi secteurs	€15.00M	-	-	€ 88M	-	€6.50M	€4.09M	€1.00M	-	-	€24.59M	€13.00M	-	-	€58.16M	€123.22M
Soutien budgétaire général	-	-	-	-	-	€8.00M	-	-	-	-	-	-	-	-	€118.00M	€126.00M
Aide alimentaire à des fins de développement/aide à la sécurité alimentaire	€8.00M	-	-	-	-	-	-	-	-	-	€38.24M	-	-	-	€2.00M	€48.24M
Aide sous forme de produits : autre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions se rapportant à la dette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Intervention d'urgence	€24.99M	-	-	-	-	€4.17M	-	-	-	-	-	-	€4.67M	€3.21M	€28.53M	€65.57M
Aide à la reconstruction et réhabilitation	-	-	-	-	-	€8.61M	-	-	-	-	-	-	€3.00M	-	€43.26M	€54.87M
Prévention des catastrophes et préparation à leur survenue	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	€47.99M	€100.54M	€122.79M	€4.18M	€1.07M	€73.91M	€18.62M	€2.40M	€16.90M	€ 50M	€90.72M	€18.20M	€7.67M	€4.49M	€705.24M	€1215.21M

Annexe 4: Cadre d'interventions sectorielles et indicateurs de performance

Cadre d'interventions sectorielles et indicateurs de performance		
<u>Secteur 1 : Gouvernance économique et services sociaux notamment éducation</u>		
Objectif Général : Contribuer à la lutte contre la pauvreté, promouvoir la stabilité macro-économique et le renforcement de la gouvernance économique.		
Objectif spécifique 1 : Rétablir la stabilité macroéconomique et appuyer les fonctions vitales de l'Etat à travers une capacité financière accrue du Trésor public		
	<i>Indicateur</i>	<i>Source de Vérification</i>
	> Taux de croissance du PNB réel	FMI (Perspectives de l'économie mondiale)
<i>Résultat 1.1 : La situation macroéconomique du pays est stabilisée et certaines fonctions vitales de l'Etat sont assurées.</i>	> Taux d'exécution des dépenses par nature et secteurs	Ministère des Finances / PEFA
	> Indice de compétitivité mondiale « environnement macroéconomique »	Forum Economique Mondial
	> Pourcentage des populations couvertes par le paquet minimum et le paquet complémentaire d'activités sanitaires	Ministère de la Santé
	> Maintien des paiements de salaire au personnel des forces armées centrafricaines dans un cadre convenu	Ministère de la Défense
	> Indicateur mondial de gouvernance «efficacité du secteur public »	Banque Mondiale (WGI)

Objectif spécifique 2 : Favoriser le développement et le renforcement de la bonne gouvernance économique		
	<i>Indicateur</i>	<i>Source de Vérification</i>
<i>Résultat 2.1 : Les institutions, procédures, et capacités de gestion des finances publiques sont durablement renforcées.</i>	> Niveau de réforme des finances publiques	Rapport du FMI
	> Note globale de performance « Programme d'examen des dépenses publiques et d'évaluation de la responsabilité financière » (PEFA)	PEFA
	> Niveau de réformes fiscales et douanières	Rapport du FMI
	> Taux d'augmentation des recettes intérieures par rapport au PIB *	Rapport du FMI
	> Production des comptes dans les délais prescrits	Rapport du FMI
	> Indicateur mondial de gouvernance "voix et responsabilité"*	Banque Mondiale (WGI)
	> Indicateur mondial de gouvernance « contrôle de la corruption »*	Banque Mondiale (WGI)
Objectif spécifique 3 : Appuyer la réhabilitation du système éducatif, afin d'assurer une couverture éducative globale et un enseignement complet de qualité à tous les enfants, des deux sexes		
	<i>Indicateur</i>	<i>Source de Vérification</i>
<i>Résultat 3.1 : Le système éducatif est renforcé, en améliorant l'accès et la qualité de l'éducation</i>	> Taux d'alphabétisation des 15-24 ans (garçons/filles)*	Ministère de l'Education Nationale / UN DESA
	> Taux brut de scolarisation (filles/garçons) dans le second cycle de l'enseignement primaire *	Ministère de l'Education Nationale / UNESCO
	> Nombre d'enfants scolarisés dans le primaire grâce au FED (filles/garçons)*	Ministère de l'Education Nationale
	> Nombre d'enseignants formés (par genre) *	Ministère de l'Education Nationale
	> Nombre d'enseignants déployés sur le territoire (par genre)	Ministère de l'Education Nationale
	> Nombre d'établissements de formation réhabilités	Ministère de l'Education Nationale

Secteur 2 : Réforme du secteur de sécurité et Gouvernance démocratique

Objectif Général : La restauration de l'Etat de droit en RCA en renforçant la performance des secteurs de la sécurité et de la justice, et en améliorant la gouvernance démocratique et les processus électoraux.

Objectif spécifique 1 : Contribuer à la réforme du secteur de la sécurité (RSS)

	<i>Indicateur</i>	<i>Source de Vérification</i>
Résultat 1.1 : le secteur de la sécurité est réformé, performant et redevable.	> Production d'un cadre politico-stratégique de réformes du secteur de la sécurité qui garantisse un secteur de la sécurité redevable, respectueux des principes de bonne gouvernance, représentatif de l'ensemble des composantes de la société centrafricaine et fiscalement soutenable	Ministère de l'Intérieur
	> Nombre de localités (en particulier en dehors de la capitale) où les services de sécurité sont en mesure de protéger les populations et assurer le respect de la loi.	Ministère de l'Intérieur / UE
	> Eléments de transparence dans la gestion financière du budget sécurité (budget détaillé approuvé par le législatif, respect des règles de passation des marchés publiques avec un % minime de dépenses classifiés)	Ministère de l'Intérieur / UE
	> Adoption du cadre de gestion des RH du secteur de la sécurité avec règles de transparence et respect des procédures de recrutement et de promotion	Ministère de l'Intérieur
	> Nombre de décès violents pour 100,000 (par genre)*	Ministère de l'Intérieur / UNODC
	> Taux d'incidence de l'utilisation de violence sexuelle comme arme de guerre	MINUSCA
	> Adoption et taux de mise en œuvre du cadre réglementaire du secteur de la sécurité	Rapport de la Commission de Défense et de Sécurité et du Ministère de l'Intérieur
Résultat 1.2 : Les services de la justice sont réformés.	> Nombre de juridictions avec une chaîne pénale opérationnelle	Ministère de la Justice / ROM
	> Nombre de personnes bénéficiant de programmes d'aide légale	Ministère de la Justice /

	financés par l'UE (par genre)*	UE
	> Ratio Population carcérale/ surveillants pénitentiaires	Ministère de la Justice
	> Taux de mortalité dans les établissements pénitenciers	Ministère de la Justice
	> Indicateur mondial de gouvernance « Etat de droit »*	Banque Mondiale (WGI)
Objectif spécifique 2 : Promouvoir les processus démocratiques		
	<i>Indicateur</i>	<i>Source de Vérification</i>
	> Indicateur mondial de gouvernance « stabilité politique et absence de violence »	Banque Mondiale (WGI)
	> Indicateur mondial de gouvernance « voix et responsabilité »*	Banque Mondiale (WGI)
Résultat 2.1 : Le processus électoral est renforcé	> Nombre d'élections où le processus électoral est perçu comme libre et juste par des observateurs indépendants	Rapports d'observation indépendants
	> Nombre de membres de l'ANE formés	Rapports de formations
	> Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national.*	UN DESA
	> Nombre d'élections appuyées par l'UE où le processus électoral a été jugé libre et équitable par des observateurs indépendants.*	Rapport de la mission d'observation électorale de l'UE
	> Pourcentage de candidates femmes dans les élections nationales	Rapport de la mission d'observation électorale de l'UE
Résultat 2.2 L'Assemblée nationale est renforcée	> Stratégie de renforcement de l'AN réalisée	Revue documentaire
	> Nombre de membres formés	Rapports de formation
	> Nombre d'appui techniques fournis	Rapports de mission

Secteur 3 : Résilience rurale et création d'emploi

Objectif Général : Promouvoir la lutte contre la pauvreté et les inégalités en favorisant une dynamique de croissance durable et de création d'emploi dans les secteurs productifs en RCA.

Objectif spécifique 1 : Appuyer l'agriculture de subsistance pour réduire l'insécurité alimentaire et la malnutrition, et accroître la résilience des populations vulnérables.

	<i>Indicateur</i>	<i>Source de Vérification</i>
	> Proportion de la population vivant avec moins de 1,25 dollar par jour*	Banque Mondiale
	> Part des revenus détenus par ceux dans les 40 % inférieurs de la distribution des revenus *	Banque Mondiale
<i>Résultat 1.1 : La sécurité alimentaire et la nutrition des communautés et ménages est renforcée.</i>	> Taux de prévalence de rachitisme et d'insuffisance pondérale (modérée et grave) chez les enfants âgés de 0 à 5 ans *	OMS
	> Taux de prévalence de sous-alimentation *	FAO
	> Nombre de personnes recevant un appui conseil agricole *	Ministère de l'Agriculture / UE
	> Nombre de femmes en âge reproductif et enfants de moins de 5 ans bénéficiant de programmes de nutrition *	Ministère de la Santé / UE
	> Nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire recevant des transferts sociaux*	Ministère de la Santé / UE
	> Nombre d'hectares d'écosystème (agricoles et agropastoraux) où des pratiques de gestion durables des terres sont introduites *	UE

Objectif spécifique 2 : Promouvoir les filières de production/chaines de valeur les plus prometteuses en fonction du contexte local.

	<i>Indicateur</i>	<i>Source de Vérification</i>
Résultat 2.1 : La productivité agricole est améliorée.	> Valeur ajoutée agricole mesurée en rendement céréalier moyen par ha (proxy) *	Ministère de l'Agriculture / Banque Mondiale
	> Nombre de personnes ayant accès à des routes en bonnes conditions en toutes saisons *	Ministère des Transports
	Volume total (km) de routes construite, réparée, entretenue avec l'aide de l'UE.*	Ministère du Transport / UE
	> Nombre de caisses de résiliences, « champs-écoles-paysans », et groupes d'agri-multiplicateurs appuyées	Ministère de l'Agriculture
	> Taux d'importation des produits agricoles par rapport au PIB	Ministère de l'Economie
	> Pourcentage de la population ayant accès aux services énergétiques *	Ministère de l'Energie / UN DESA / BM
	> Volume de production d'énergie renouvelable produite avec l'appui de l'UE	Ministère de l'Agriculture / UE
Objectif spécifique 3 : Appuyer la formation technique et professionnelle dans les filières agricoles.		
	<i>Indicateur</i>	<i>Source de Vérification</i>
Résultat 3.1 : Des formations techniques et professionnelles de qualité favorisent l'emploi productif	> Nombre de projets d'entrepreneuriats appuyés par l'UE	Ministère de l'Economie
	> Nombre de personnes ayant bénéficié d'enseignement et de formation professionnels (EFP) et de politiques actives du marché du travail (PAMT) à travers l'appui de l'UE*	UE
	> Ratio homme/femme bénéficiant de formations avec l'appui de l'UE	Ministère de l'Education Nationale / UE
	> Nombre de PME ayant bénéficié d'accès au crédit avec l'appui de l'UE*	UE
	> Ratio homme/femme bénéficiant d'accès au crédit avec l'appui de l'UE	UE

* Indicateurs repris du cadre des résultats de DEVCO

Annexe 5: Calendrier indicatif des engagements*

Secteur	Allocation Indicative	2017	2018	2019	2020
Secteur 1: Gouvernance économique et services sociaux notamment éducation	102	60 (BS) 4 (PFM)	4 (Edu)		34 (BS)
Secteur 2: Réforme du secteur de sécurité et gouvernance démocratique	43		43		
Secteur 3: Résilience rurale et création d'emploi	55		45 (transfert Békou)	10	
Appui à la société civile	4		4		
Autres mesures d'appui	4	4			
<i>Bridging facility</i>	<i>119</i>				
<i>Enveloppe B</i>	<i>55</i>				
<i>Total des engagements</i>	382				
Engagements annuels, 2017-2020		113	60	1	34

* millions d'euros